

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**MINISTERE DE L'ENERGIE DE HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES
(MHH)**

ELECTRICITE DE GUINEE (EDG)



**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN
GUINEE PHASE II (PAAEG)**

(P 511453)

FINANCEMENT : IDA CREDIT DON N° : D 426-GN

IDA CREDIT N° : 6372-GN



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Rapport final

25 MAI 2025

Table des matières

Introduction	8
I. Objectifs du PMPP de la phase 2 du PAAEG	9
II. Approche méthodologique : identification et examen des parties prenantes par composante du projet	11
2.1. Séance de travail de démarrage.....	11
2.2. Mobilisation et préparation de la mission.....	11
2.3. Recherche documentaire	12
2.4. Investigations de terrain et collecte de données.....	12
2.4.1. Consultations des principales parties prenantes	12
2.4.2. Synthèse des données recueillies et préparation du rapport	13
III. Cadre réglementaire	14
IV. Description sommaire du projet	15
4.1. Contexte et justification du projet.....	15
4.2. Objectifs et résultats attendus de la phase 2 du PAAEG	15
4.2.1. Objectifs de développement.....	15
4.2.2 Principaux résultats attendus.....	15
4.3. Description des composantes et activités du projet.....	16
4.4. Présentation de la zone d'étude	17
4.4.1 Activités du projet dans la région de Mamou.....	25
4.4.1.1 Préfecture de Mamou.....	25
4.4.1.2 Préfecture de Dalaba.....	26
4.4.1.3 Préfecture de Pita	27
4.4.2 Activités du projet dans la région de Labé	27
4.4.2.1 Préfecture de Labé	27
4.6. Coût et durée du projet	28
4.5. Organisation institutionnelle du PAAEG2.....	28
V. Impacts et risques environnementaux et sociaux (E&S).....	30
VI. Identification et analyse des parties prenantes	33
6.1. Parties prenantes affectées par le Projet.....	33
6.2. Autres Parties prenantes concernées par le projet.....	34
6.3. Les individus et les groupes vulnérables	35
VII. Présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes	39
7.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	39

7.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	54
7.3. Stratégie de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	57
VIII. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	60
8.1. Modalités de mise en œuvre et ressources.....	61
8.2 Budget du PMPP.....	62
IX. Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR)	63
9.1. Justification du mécanisme de gestion des réclamations	63
9.2. Principes directeurs du mécanisme de gestion des réclamations	63
9.3. Objectif du mécanisme de gestion des réclamations	64
9.4. Typologie des réclamations	65
9.4. Composition, organisation et fonctionnement du mécanisme de gestion des réclamations.....	66
9.4.1 Composition et responsabilité des parties en charge du mécanisme de gestion des réclamations.....	66
9.4.2 Organisation de la gestion des réclamations non sensibles.....	67
9.4.2.1 Organisation durant la phase d'exécution du projet.....	70
9.4.2.2 Comité de gestion des réclamations.....	70
9.4.2.3 Comité local.....	70
9.4.2.4 Point focal.....	70
9.4.2.5 Comité communal.....	70
9.4.2.6 Comité préfectoral	70
9.4.2.7 Opérateur de la mission de contrôle.....	71
9.4.2.8 Structures mandatées par le maître d'ouvrage	71
9.4.3 Organisation de la gestion des réclamations sensibles	71
9.4.3.1 Champ d'application.....	72
9.4.3.2 Types de réclamations considérées sensibles :	72
9.4.3.3 Organisation de la gestion des réclamations sensibles durant la phase d'exécution du projet.....	72
9.4.3.4 Réception et traitement des réclamations sensibles durant la phase d'exécution du projet	73
9.4.3.5 Clôture des pertes sensibles	76
9.5. Suivi et évaluation du processus de gestion des réclamations	77
9.5.1 Suivi du processus de gestion des réclamations.....	77
9.5.2. Évaluation du processus de gestion des réclamations	77
X. Rapport et suivi du PMPP	79
10.1. Suivi de la mise en œuvre du PMPP	79

10.2. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi.....	79
Annexe 1. Modèle de PV des consultations publiques	82
Annexe 2. Fiche d'enregistrement des réclamations	84
Annexe 3. Fiche de traitement d'une réclamation	85
Annexe 4. Outil de rapportage des incidents liées à l'EAS/HS	86
Annexe 5 (fichiers séparés). PV des consultations avec les parties prenantes, base de données indexées des parties prenantes	87

Table des tableaux et figures

Tableau 1 : Nombre de localités affectées par la phase 2 du PAAEG dans la région de Mamou	17
Tableau 2 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Mamou	18
Tableau 3 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Mamou	18
Tableau 4 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Dalaba	19
Tableau 5 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Dalaba	20
Tableau 6 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Pita	21
Tableau 7 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Pita	21
Tableau 8 : Nombre de localités affectées par le PAAEG2 dans la Région de Mamou	22
Tableau 9 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Région de Labé	23
Tableau 10 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Région de Labé	24
Tableau 11 : Financement du projet	28
Tableau 12 : Liste des parties prenantes affectées	33
Tableau 13 : Liste des parties prenantes concernées	34
Tableau 14 : Critères de vulnérabilité pour les personnes affectées par le projet	36
Tableau 15 : Identification des groupes vulnérables de la composante 1 de la phase 2 du PAAEG	37
Tableau 16 : Récapitulatif des consultations qui ont été menées dans la région de Mamou	39
Tableau 17 : Attentes, préoccupations et recommandations formulées par les populations de la région de Mamou	40
Tableau 18 : Récapitulatif des consultations qui ont été menées dans la région de Labé	41
Tableau 19 : Attente, préoccupations et recommandations formulées par les populations de la région de Labé	42
Tableau 20 : Récapitulatif des rencontres avec les autorités locales en zones urbaine et périurbaine	44
Tableau 21 : Récapitulatif des rencontres avec les autorités locales en zone rurale	47
Tableau 22 : Matrice du plan de mobilisation des parties prenantes	55
Tableau 23 : Approche d'engagement inclusive pour les PAP et groupes vulnérables	57
Tableau 24 : Ressources requises pour la mise en œuvre du projet	60
Tableau 25 : Rôle et responsabilités de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	60
Tableau 26 : Principes fondamentaux du mécanisme de gestion des réclamations selon le MNGR de la Guinée	63
Tableau 27 : Typologie des réclamations selon la classification du MNGR	65
Tableau 28 : Présentation des (5) cinq niveaux de gestion des réclamations	67
Tableau 29 : Cadre logique du suivi des activités de la mise en œuvre du PMPP	80
Figure 1 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Mamou	19
Figure 2 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Dalaba	20
Figure 3 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Pita	22
Figure 4 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Région de Labé	25
Figure 5 : Schéma de gestion des survivants	76

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS et ACRONYMES

AES	Abus et Exploitation Sexuelle
AFD	Agence Française de Développement
BM	Banque Mondiale
BGEEE	Bureau Guinéen des études et évaluations environnementales
BT	Basse tension
CU	Commune urbaine
CR	Commune rurale
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CM	Comité de médiation
CGRP	Commission de gestion des requêtes et réclamations
CCPS	Chargé de communication promotion sensibilisation
DNE	Direction nationale de l'énergie
DRE	Direction régionale de l'énergie
DPE	Direction préfectorale de l'énergie
DRUH	Direction régionale de l'urbanisme et l'habitat
DCUH	Direction communale de l'urbanisme et l'habitat
DUP	Déclaration d'utilité publique
DND	Direction nationale de la décentralisation
EDG	Électricité de Guinée
INS	Institut National des Statistiques
HTA	Haute Tension A
BT	Basse Tension
MT	Moyenne Tension
IDA	Agence de développement internationale
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEEF	Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts
MGR	Mécanisme de Gestion des Réclamations
MNGR	Manuel National de Gestion des Réclamations
MVA	Ministère de la ville
MT	Moyenne Tension

NES	Norme Environnementale et Sociale
ODP	Objectif de développement du projet
OSC	Organisations de la société civile
OBC	Organisation de base communautaire
PAP	Population affectée par le projet
PAAEG	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée
PDC	Plans de Développement Communaux
PDES	Programme de Développement Économique et Social du Niger
PES	Prescriptions Environnementales et Sociales
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PGS	Plan de Gestion de la Sécurité
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PRSE	Projet de redressement du secteur de l'énergie
SSES	Spécialiste en sauvegarde sociale et environnementale
UGP	Unité de Gestion de Projet
VBP	Violence Basée sur le Genre
TDR	Termes de Références

Introduction

Depuis plusieurs décennies, le secteur de l'électricité en Guinée souffre d'un déficit chronique entre l'offre et la demande en raison du faible niveau de production d'énergie électrique et de l'insuffisance du réseau de transport et de distribution.

Le problème de déficit et la qualité d'approvisionnement en électricité limitent la participation du secteur privé au développement économique du pays ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations. En vue d'éliminer ces contraintes dans l'approvisionnement fiable en électricité des populations, le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique a lancé des projets d'extension des réseaux de distribution : c'est dans ce contexte que le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG) a été initié.

La région de Mamou, par sa position géographique, est une ville carrefour, car son épiscentre est situé au croisement des plus grands axes routiers de l'intérieur de la Guinée. Elle est située au sud-est du massif du Fouta Djallon et partage la frontière avec la Sierra Leone. Située à environ 275 km de Conakry, selon les données de l'INS, sa population est passée de 318 738 habitants en 2014 à 922 150 habitants en 2022 : la population est ainsi passée du simple à près du triple en un peu moins de (10) dix ans. Devant ce boom démographique, il est primordial que le réseau de distribution d'énergie électrique soit mis à niveau et étendu aux zones certes reculées, mais densément habitées. Bien que moins prononcée que pour la région de Mamou, la région de Labé comptait en 2022, 1 252 857 habitants contre 1 001 392 habitants en 2014.

Comprenant que l'essor économique de ces régions géographiques de la Guinée dépend fortement de l'approvisionnement régulier d'une énergie électrique stable aux populations locales, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires financiers, a commencé la seconde phase du projet PAAEG.

Cette phase 2 du PAAEG est axée sur (5) cinq composantes essentielles, à savoir :

- Composante 1 : renforcement et extension de l'accès au réseau dans des zones sélectionnées et réduction de la consommation illégale ;
- Composante 2 : électrification de localités sélectionnées avec des mini-réseaux hybrides privés (PV solaire avec stockage/diesel) ;
- Composante 3 : appui au développement de parcs solaires ;
- Composante 4 : actions de réforme ;
- Composante 5 : assistance technique, renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre.

Afin de s'assurer de la pleine participation des parties prenantes et conformément aux meilleures pratiques mondiales en matière de gestion environnementale et sociale des projets, l'Électricité De Guinée (EDG) en sa qualité de maître d'ouvrage délégué du projet a sollicité les services d'un consultant international pour l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour la phase 2 du PAAEG.

C'est donc dans le cadre de la préparation de la phase 2 du projet que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré. Ce document a été préparé conformément aux directives de la *Norme Environnementale et Sociale 10 (NES 10)* de la Banque mondiale, relative à la « mobilisation des parties prenantes et à l'information ». La NES

10 soutient le développement de relations fortes, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie de toutes les étapes du cycle d'un projet.

Les parties prenantes qui sont présentées à ce stade de la mission reflètent l'état d'avancement des travaux d'investigation de terrain et de consultation des parties prenantes. En outre, le processus de mise à jour périodique du PMPP durant toutes les étapes du cycle du projet sera aussi inclus dans le rapport final.

Le présent rapport est structuré comme indiqué ci-dessous :

- Résumé exécutif
- Introduction
- I. Objectifs du PMPP de la phase 2 du PAAEG
- II. Méthodologie d'identification et examen des parties prenantes par composante du projet
- III. Cadre réglementaire
- IV. Description sommaire du projet
- V. Impacts et risques environnementaux et sociaux (E&S)
- VI. Identification et analyse des parties prenantes
- VII. Présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes
- VIII. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes
- IX. Mécanisme de gestion des réclamations (MGR)
- X. Suivi-évaluation et reporting du PMPP
- Annexes

I. Objectifs du PMPP de la phase 2 du PAAEG

Le PMPP vise à identifier et à mobiliser l'ensemble des individus, hommes et femmes, groupes spécifiques (notamment les vulnérables) et institutions concernées par le projet. Il permet de clarifier pour mieux répondre aux intérêts, préoccupations et attentes des différentes parties prenantes au projet.

Par ailleurs, il permet d'impliquer toutes les parties prenantes dans une dynamique de coopération pour permettre une mise en œuvre apaisée du projet et de consolider la pérennisation des activités. Ces processus d'engagement et de consultation offrent aux parties prenantes, hommes et femmes, des occasions d'exprimer, tout au long du processus de la réalisation des études et de la mise en œuvre du PAAEG, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permettent à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de les considérer et d'y répondre.

Les objectifs spécifiques du PMPP sont de veiller à ce qu'une approche opportune, cohérente, complète, coordonnée et culturellement appropriée soit adoptée pour la consultation et la divulgation du projet. L'idée est de démontrer l'engagement de l'EDG à travers son UGP en faveur d'une approche internationale des meilleures pratiques en matière d'engagement des parties prenantes. Dans ce contexte, de bonnes relations avec les parties prenantes sont également une condition préalable à une bonne gestion des risques.

Selon la NES n°10 de la Banque mondiale, les principaux objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) sont les suivants :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux emprunteurs de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient considérées dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- Assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et aux effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter réclamation, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les régir à travers un mécanisme participatif de gestion des réclamations qui garantit l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et réclamations des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des Violences Basées sur le Genre (VBG) et/ou le harcèlement sexuel, avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire.

II. Approche méthodologique : identification et examen des parties prenantes par composante du projet

La méthodologie de travail utilisée pour la préparation du PMPP est établie à partir trois (3) piliers fondamentaux, à savoir :

- La recherche documentaire ;
- L'engagement direct des parties prenantes ;
- La collecte des données quantitatives et qualitatives auprès des populations cibles et des sources officielles.

Les principes et valeurs ci-après ont sous-tendu la mise en œuvre des activités de préparation du présent PMPP :

- **La participation** : elle est érigée en principe directeur dans le cadre de la gestion des parties prenantes, autant qu'à la mise en œuvre du processus de compensation et de réinstallation.
- **La transparence** : il s'agit de porter à la connaissance des populations cibles toutes les informations sans restriction aucune qui leur seront utiles dans le cadre de la conduite de la présente étude.
- **La confidentialité** : les opérations de collecte de données sur les populations cibles seront placées sous le sceau de la confidentialité concernant les informations individuelles pour se prémunir des fausses rumeurs. En effet, l'équipe de projet procèdera à un verrouillage systématique des informations portant sur les informations qualitatives et quantitatives recueillies.

L'approche méthodologique a tourné autour des points qui sont présentés dans les sous-sections ci-dessous.

2.1. Séance de travail de démarrage

Compte tenu de l'urgence de réussir la mission dans les délais impartis, une séance de travail a été tenue entre le consultant et le responsable en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP du PAAEG, dès la signature du contrat. Cette séance a été l'occasion pour les parties d'effectuer des mises au point sur les thématiques ci-après :

- Les objectifs de la mission ;
- La documentation originelle à remettre au consultant ;
- La disponibilité des principaux résultats et le calendrier à fournir à l'UGP ;
- Le cadre mis en place pour organiser des réunions régulières de mise à jour et des rapports de mise en œuvre ;
- Les stratégies de résolution des questions et préoccupations futures.

Lors de la réunion, le consultant a été attentif aux suggestions et aux recommandations du Responsable Sauvegardes ES de l'UGP et s'est attelé à les étudier dans la mesure du possible.

2.2. Mobilisation et préparation de la mission

Compte tenu de l'urgence d'élaborer le PMPP de la phase 2 du PAAEG, le consultant international s'est assuré d'être sur le terrain une (1) semaine avant la signature du contrat. Par

conséquent, dès la signature de ce dernier, le consultant a pris toutes les dispositions en matière de mobilisation logistique, notamment la location d'un véhicule de terrain ainsi que la mobilisation d'une équipe composée des profils ci-dessous :

- Expert national spécialiste en engagement des parties prenantes ;
- Expert en mobilisation communautaire ;
- Agents d'appui à la collecte des données.

Cela a été réalisé afin de pouvoir diligenter les travaux de terrain et d'assurer la préparation de ce document clé dans les délais requis par le client.

2.3. Recherche documentaire

Il s'est agi pour le consultant d'analyser la documentation pertinente à l'étude afin de s'assurer de disposer de tous les documents pertinents pour sa bonne conduite. Le consultant a ainsi procédé à l'analyse des documents de références en leur version validée ou en leur version draft (EIES, PAR, PGMO etc.).

2.4. Investigations de terrain et collecte de données

Cette phase est la plus déterminante dans le processus de préparation du présent PMPP. Le consultant a procédé à une identification des parties prenantes potentiellement affectées ou intéressées par le projet à travers des investigations de terrains, d'une analyse documentaire approfondie et de la conduite de séances de consultation avec les populations et les autorités locales (administratives et morales) de la zone d'influence du projet.

2.4.1. Consultations des principales parties prenantes

La région géographique qui constitue la zone d'influence du projet comprend un total de 344 quartiers/secteurs dans les régions de Mamou et de Labé. Le consultant a mené des consultations dans l'ensemble des quartiers traversés. Compte tenu de la forte représentativité des chefs de quartiers dans les localités traversées, le consultant a ciblé, les autorités locales et deux (2) représentants de quartier dans des séances de consultation en focus groupes de tout au plus 20 participants.

Les consultations ont été menées dans les chefs-lieux des communes urbaines et rurales des (2) régions concernées par le projet. Les discussions en focus groupes ont été réalisées sur la base d'un guide d'entretiens qui permet de recueillir les informations ci-après :

- État d'engagement des parties prenantes (Niveau d'information du projet et communication)
- Mécanisme de gestion des réclamations (requiert les informations à recevoir par le client)
- Enjeux fonciers de la zone (pour obtenir des précisions sur la gestion du foncier et identifier les problématiques liées à la perte des terres ;
- Moyens de subsistance communautaire ;
- Vulnérabilité ;
- Genre et les Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les points ci-après ont été présentés durant les séances de consultation :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Les séances de consultation ont été une tribune pour les parties prenantes pour partager leurs attentes et préoccupations, et ils ont également partager des recommandations et suggestions. À ce stade de la mission, les différentes catégories des parties prenantes rencontrées sont composées essentiellement des autorités administratives et coutumières, des services techniques déconcentrés de l'État, des élus (Maires, Conseillers régionaux et communaux) et des populations. De même, des séances de consultation ont aussi été menées avec des groupes spécifiques tels que les ONG, les femmes uniquement, les jeunes, les associations de quartier, etc.

2.4.2. Synthèse des données recueillies et préparation du rapport

Le consultant a procédé à l'exploitation des données et l'analyse des données et informations collectées auprès de différentes parties prenantes durant ses investigations de terrain.

III. Cadre réglementaire

Sur le plan administratif, le cadre réglementaire de la Guinée ne prévoit pas la préparation d'un PMPP proprement dit dans le cadre de la réalisation de projets d'intérêt public. Toutefois, en matière de mobilisation communautaire, la législation nationale (Loi LN°/2019/0034/AN Portant Code de l'environnement de la République de Guinée) relative à la protection de l'environnement comporte des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation dans la procédure d'évaluation environnementale. En outre, le Code foncier précise que l'expropriation doit être précédée par une déclaration d'utilité publique (DUP), dont la condition préalable est la conduite d'une enquête publique.

Afin d'être en phase avec les meilleures pratiques mondiales en matière de gestion des parties prenantes pour les projets d'intérêt public et conformément aux accords de financement avec la Banque mondiale, les Normes Environnementales et Sociales (NES) indiquées de cette dernière seront utilisées.

Selon la Banque mondiale, l'engagement des parties prenantes se réfère à un processus de partage de l'information et des connaissances, cherchant à comprendre les préoccupations des autres et à y répondre, et à établir des relations fondées sur la collaboration. La consultation des parties prenantes est un élément essentiel de l'engagement et est indispensable à la bonne réalisation des projets. À cet effet, les NES ci-dessous constitueront les points de référence pour l'élaboration du PMPP de la phase 2 du PAAEG :

- La NES 1 relative à l'évaluation et la gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux exige que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et effectuent le suivi nécessaire tout au long du cycle de vie des projets financé par la Banque mondiale (BM) afin de garantir le respect des normes environnementales et sociales et d'aider à assurer la durabilité des projets.
- La NES 5 relative à l'acquisition des terres, aux restrictions à l'utilisation des terres et la réinstallation forcée visent à éviter ou à minimiser la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est inévitable, à fournir une compensation adéquate au coût de remplacement et des options de réinstallation afin d'améliorer ou de restaurer les moyens de subsistance et les niveaux de vie des populations affectées. En outre, selon la NES 5, les emprunteurs doivent s'assurer que les personnes concernées ont accès à des informations et soient effectivement consultées sur la réinstallation et peuvent participer à la prise de décisions, et ce notamment, à travers la mise en place d'une interaction soutenue avec les communautés affectées, notamment les communautés hôtes, par le biais d'un processus adapté d'engagement des parties prenantes.
- La NES 10 relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes soutient le développement de relations fortes, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie de toutes les étapes du cycle d'un projet.

Par ailleurs, notons que la Guinée est signataire d'accords et de conventions internationaux en matière de protection environnementale et sociale (E&S).

IV. Description sommaire du projet

4.1. Contexte et justification du projet

La Société d'Électricité de Guinée (EDG) avec l'appui de l'État Guinéen a lancé divers projets de développement relatifs au renforcement des capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique en Guinée, dont le projet d'extension des réseaux électriques de distribution et d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les régions de l'intérieur du pays (PAAEG).

Le programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité à moindre coût vise à doubler le taux d'accès à l'électricité de 18% à 36% en cinq ans et d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2030. Augmenter l'accès à l'électricité fait partie des principaux objectifs de développement de l'État guinéen, tels qu'énoncés dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) de novembre 2017. Outre les bénéfices qu'il apporte aux ménages, le Programme permettra d'améliorer substantiellement la qualité des services publics grâce à l'électrification des écoles, des centres de santé, etc. et l'électrification des entreprises permettra d'augmenter l'emploi.

Le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG) vise l'accroissement de l'accès à l'électricité à travers une logique de connexion à moindre coût via : (i) la normalisation des branchements illégaux (ii) le renforcement, la densification et l'extension des réseaux électriques de distribution ; et (iii) l'électrification des localités rurales avec des solutions hors réseaux.

Le projet de renforcement, de densification et d'extension des réseaux de distribution et d'amélioration de l'accès à l'électricité dans les villes et localités de Labé, Pita, Dalaba et Mamou, ainsi que la réhabilitation, le renforcement de la ligne 30 kV Labé – Mamou et l'électrification de certaines localités traversées par cette ligne, vise l'accroissement du taux d'accès à l'électricité dans la zone traversée par le départ Fouta.

4.2. Objectifs et résultats attendus de la phase 2 du PAAEG

4.2.1. Objectifs de développement

Les objectifs de développement du projet sont (i) d'accroître la couverture géographique des services d'électricité par le biais d'un accès au réseau et hors réseau dans des zones sélectionnées ; (ii) d'augmenter la production d'énergie renouvelable ; et (iii) d'améliorer la performance de la compagnie d'électricité EDG.

4.2.2 Principaux résultats attendus

Les indicateurs suivants ont été sélectionnés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs principaux de développement :

- Personnes ayant accès au réseau électrique dans le cadre du projet (nombre), dont nombre de femmes (pourcentage) ;
- Personnes ayant accès à l'électricité hors réseau dans le cadre du projet (nombre) ;
- Capacité d'énergie renouvelable installée sous forme de centrales solaires photovoltaïques (mégawatts) ;
- Clients d'EDG (nombre) ;

- Taux de recouvrement des factures d'EDG (pourcentage).

4.3. Description des composantes et activités du projet

Les composantes clés de la phase 2 du PAAEG sont présentées ci-dessous conformément aux termes de références de la mission.

- **Composante 1 : Renforcement et extension de l'accès au réseau dans des zones sélectionnées et réduction de la consommation illégale :** Cette composante fournira le financement nécessaire pour étendre l'accès aux services d'électricité à de multiples segments de marché dans des zones sélectionnées grâce à un réseau interconnecté. Cette composante comprend également le financement de la fourniture et de l'installation de l'équipement de connexion du dernier kilomètre, y compris les compteurs intelligents pour les grands consommateurs et les compteurs prépayés pour les ménages.
- **Composante 2 : Électrification de localités sélectionnées avec des mini-réseaux hybrides privés (PV solaire avec stockage/diesel) :** Cette composante vise à étendre le programme pilote expérimenté dans la première phase du projet Access, et qui consistait à électrifier (2) deux localités rurales par le biais de mini-réseaux hybrides exploités par des particuliers. Le projet proposé amplifiera ce programme d'électrification rurale en électrifiant 10 localités supplémentaires à l'aide de mini-réseaux alimentés par des systèmes hybrides (PV solaire ou mini-hydraulique et générateurs thermiques diesel). Le programme promeut un modèle de Partenariats Publics Privés (PPP) comprenant un système de subvention ciblé pour rendre le tarif abordable avec un financement par capitaux propres du secteur privé. Le projet financera une partie des dépenses d'investissement (CAPEX) sous forme de subventions.
- **Composante 3 : Appui au développement de parcs solaires :** En vue d'augmenter la production d'électricité pour répondre à la demande croissante, le gouvernement a lancé un plan de développement de 500 MW d'énergie solaire par le secteur privé. Trois sites solaires, totalisant une capacité potentielle de 175 MW, ont été identifiés à proximité des sous-stations de Fomi, Kérouané et Beyla qui sont en cours de construction dans le cadre du projet d'interconnexion Guinée-Mali financé par l'IDA (P166042). Ces sites présentent également l'avantage d'être situés à proximité des sites de production minière, y compris les sites du projet Simandou. Cette composante soutiendra les efforts du gouvernement pour mobiliser le financement du secteur privé afin d'augmenter la production d'énergie solaire tout en maximisant les bénéfices climatiques des projets solaires.
- **Composante 4 : Actions de réforme :** Cette composante financera la mise en œuvre d'actions politiques et réglementaires pour aider le gouvernement de Guinée à améliorer la viabilité financière du secteur de l'énergie en s'attaquant aux inefficacités

structurelles, aux défis opérationnels et en améliorant la coordination entre les parties prenantes du secteur.

- **Composante 5 : Assistance technique, renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre :** Cette composante financera les services de consultation et de fonctionnement pour appuyer l'entité de mise en œuvre du projet : 1) ingénieur-conseil pour superviser les travaux de construction ; 2) les activités de gestion de projet pendant la période de mise en œuvre (le recrutement de consultants en fiducie, en ingénierie et en sauvegarde, l'équipement de bureau), l'équipement de transport nécessaire au développement des capacités et à la supervision dans les provinces et des consultants spécialisés au besoin.

4.4. Présentation de la zone d'étude

Conformément aux TDR de la mission, le PMPP de la phase 2 du PAAEG concerne la réalisation de la composante 1 du projet : « *Renforcement et extension de l'accès au réseau dans des zones sélectionnées et réduction de la consommation illégale.* » La zone d'étude concernée par la composante 1 du projet est située en Moyenne Guinée, elle couvre (2) deux régions géographiques de la Guinée, à savoir celle de Mamou et une partie de la région de Labé.

La zone d'influence du projet inclut, d'une part, les zones urbaines et périurbaines des villes de Mamou, Dalaba, Pita et Labé et d'autre part des localités rurales situées à 10 km de part et d'autre de l'axe de la ligne 30 kV au départ du Fouta, communément appelé « contournement ».

Région de Mamou

Dans la région de Mamou, il s'agit des (3) trois préfectures de la région, notamment Dalaba, Mamou et Pita, qui couvrent une superficie totale de 17 074 km²¹. Le tableau ci-après présente en chiffres les localités concernées par la phase 2 du PAAEG, dans la région de Mamou.

Tableau 1 : Nombre de localités affectées par la phase 2 du PAAEG dans la région de Mamou

Préfectures	Localités urbaines et périurbaines	%	Localités rurales	%	Total	%
Mamou	29	53,70%	25	46,30%	54	31,95%
Dalaba	22	44,90%	27	55,10%	49	28,99%
Pita	15	22,73%	51	77,27%	66	39,05%
Total	66	39,05%	103	60,95%	169	100%

Source : Rapport APD, mars 2025

- Préfecture de Mamou

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone urbaine et périurbaine de la préfecture de **Mamou** sont présentés dans le tableau ci-dessous.

¹ BSD, Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation

Tableau 2 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Mamou

Localités en zone urbaine et périurbaine			
Abattoir 2	Kodala	Pellel	Telico (Université)
Bowoun lémouné	Koumy Dembeleah	Petel Baliz	Télico_Bourouwal_Pellel
Cité fonctionnaire	Koumy Ghadha Wala	Petel Ouro	Telico_Hollâdais
CMIS (Ancienne usine)	Kourankoya	Pétewol	Thialéré
Donhol	Kourawill	Saabou	Thianguel
Enatef	Lougal	Tambassa	Thiewogol II_Secteur Bhoundoukouya
Hamdallaye Waynou	Panihoun_Madina	Tchiewel	Toulde madina
Madina Kensy			

Source : Rapport APD, mars 2025

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone rurale de la préfecture de **Mamou** sont présentés dans le tableau ci-dessous. Notons qu'il s'agit de localités qui dépendent des communes rurales de :

- Bouliwel ;
- Dounet ;
- Tolo.

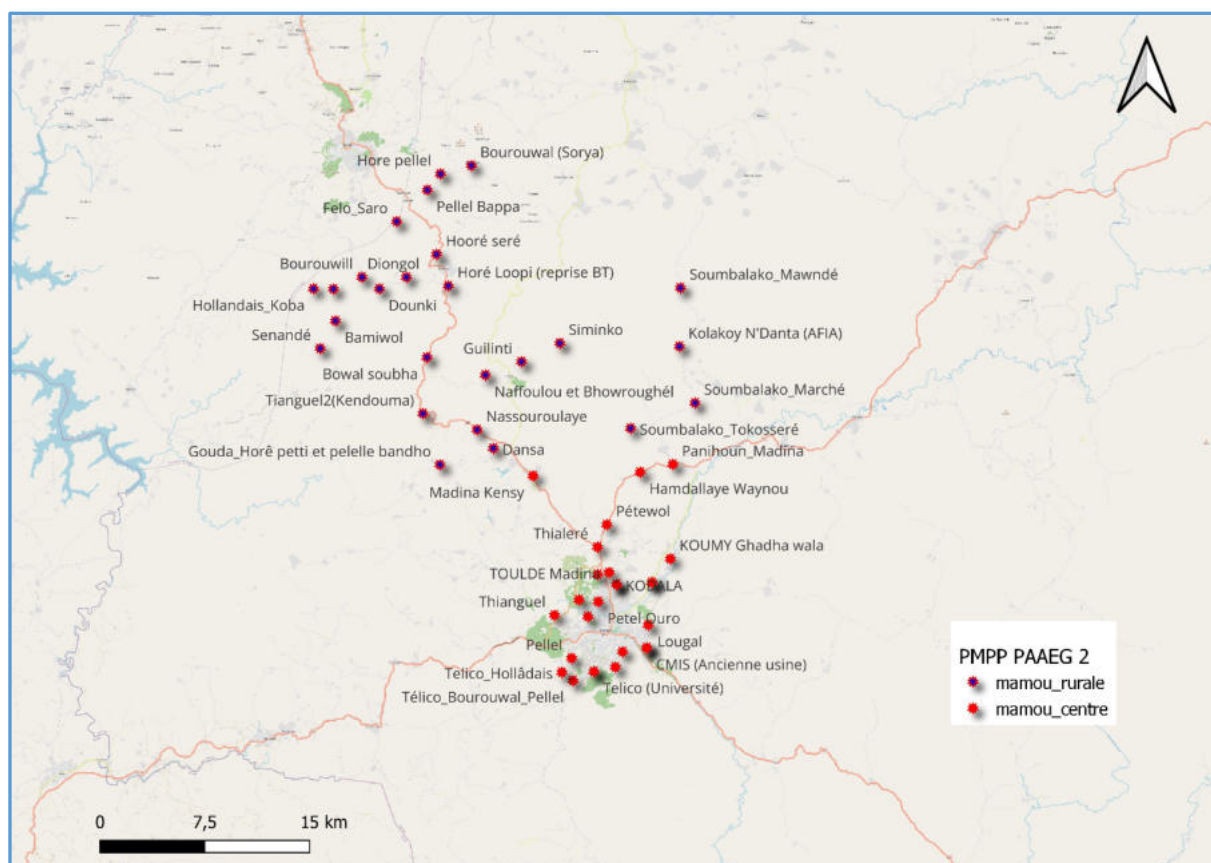
Tableau 3 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Mamou

Localités en zone rurale			
Bamiwol	Dounki	Hollandais_Koba	Pellel Bappa
Bourouwal (Sorya)	Dounki_Diaguissa	Hooré seré	Senandé
Bourouwill	Felo_Saro	Horé Loopi (reprise BT)	Siminko
Bowal soubha	Gouda_Horê petti et pelette bandho	Hore pellel	Soumbalako_Tokosseré
Dansa	Tianguel2 (Kendouma)	Kolakoy N'Danta (AFIA)	Naffoulou et Bhowroughél
Diongol	Guilinti	Nassouroulaye	Soumbalako_Marché
Soumbalako_Mawndé			

Source : Rapport APD, mars 2025

Le plan de situation ci-dessous, indique la localisation des quartiers/secteurs traversés par le projet dans la préfecture de **Mamou**.

Figure 1 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Mamou



Source : Rapport APD, mars 2025

- Préfecture de Dalaba

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone urbaine et périurbaine de la préfecture de **Dalaba** sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Dalaba

Localités en zone urbaine et périurbaine			
Boundou salet	Falowil	Kawadou	N'Dantary
Deeland thieouguel	Ghadha thianguel	Kouradjé	Oukordhè
Diaguissa	Héneré	Marga Taingo	Pelall Nassouroulaye
Diombo Djiwel	Hooré Bèlé	Missidé Bambé	Séoundhé
Dounki-magna	Kamby	Missidé_Diaguissa	Tangama_Kollè
Thiebheloie	Yomou		

Source : Rapport APD, mars 2025

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone rurale de la préfecture de **Dalaba** sont présentés dans le tableau ci-dessous. Notons qu'il s'agit de localités qui dépendent des communes rurales de :

- Ditinn ;
- Kaala ;
- Koba ;

- Mitty.

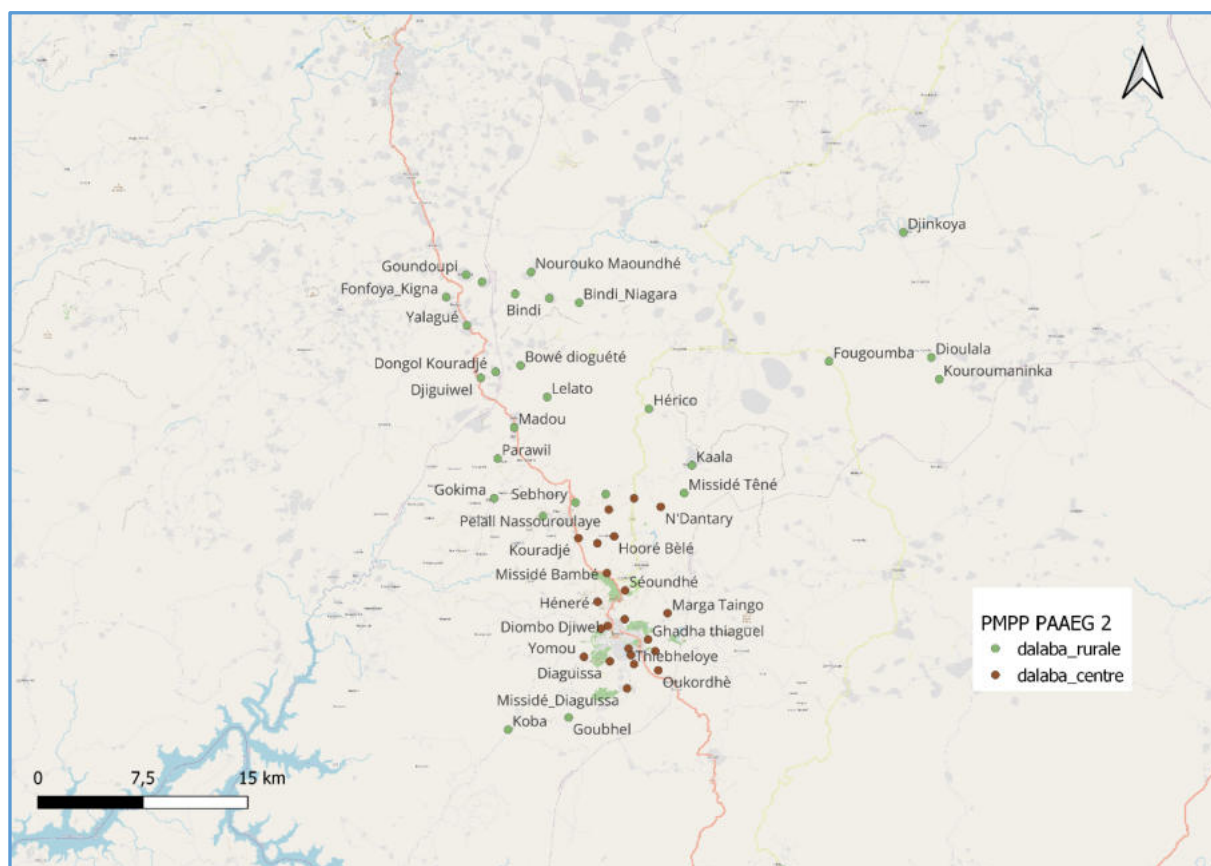
Tableau 5 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Dalaba

Localités en zone rurale			
Bindi	Fonfoya_Kigna	Koba	Nourouko Maoundhé
Bindi_Niagara	Gokima	Lelato	Parawil
Bowé dioguété	Goubhel	Iey Fela	Pellel Missidè
Djiguiwel	Goundoupi	Madou	Sebhory
Dongol Kouradjé	Hérico	Meniekouré	Yalagué
Doundoukoura	Kaala	Missidé Téné	Dioulala
Djinkoya	Fougoumba	Kouroumaninka	

Source : Rapport APD, mars 2025

Le plan de situation ci-dessous indique la localisation des quartiers/secteurs traversés par le projet dans la préfecture de **Dalaba**.

Figure 2 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Dalaba



Source : Rapport APD, mars 2025

- Préfecture de Pita

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone urbaine et périurbaine de la préfecture de **Pita** sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Pita

Localités en zone urbaine et périurbaine			
Afia Bhowil	Bourouwal-Pita centre)	Ghadha Gouby	Pita Missidé
Bendougou	Dar-es-salam1	Guemé	Saloubhé3
Bilya	Dembeleyah	Koulouma	Soguiya
Bourkadjé	Gadhapetty	Ley wedou	

Source : Rapport APD, mars 2025

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone rurale de la préfecture de **Pita** sont présentés dans le tableau ci-dessous. Notons qu'il s'agit de localités qui dépendent des communes rurales de :

- Bourouwal Tapé ;
- Bantignel ;
- Gongoret ;
- Timbi Touni ;
- Sintali ;
- Timbi Madina ;
- Maci ;
- Ninguelandé.

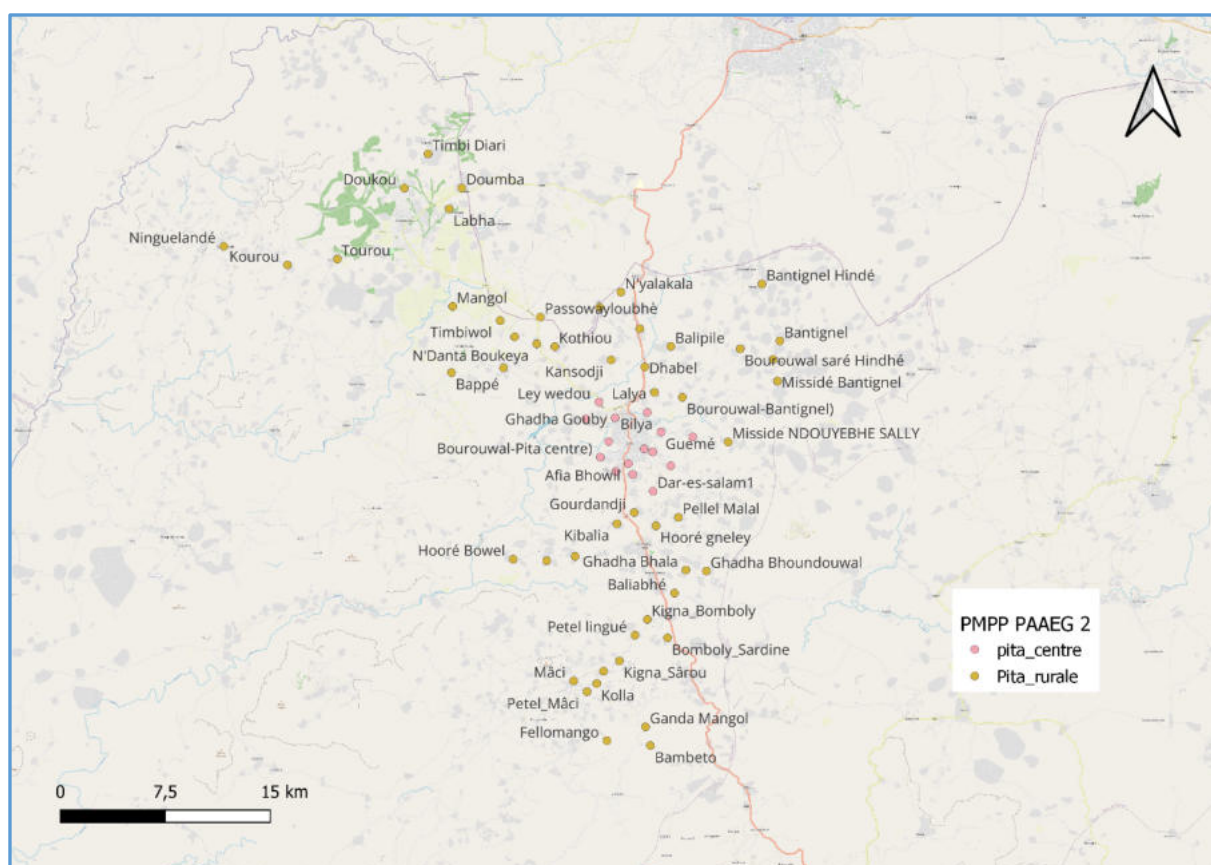
Tableau 7 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Préfecture de Pita

Localités en zone rurale			
Baliabhé	Diongassi	Kigna_Bomboly	Missidé Bantignel
Balipile	Doukou	Kigna_Sârou	Misside NDOUYEBHE SALLY
Bambeto	Doumba	Kolla	N'Danta Boukeya
Bantignel	Fellomango	Kothiou	N'yalakala
Bantignel centre	Ganda Mangol	Kourou	Ninguelandé
Bantignel Hindé	Ghadha Bhala	Labha	Passowayloubhè
Bappé	Ghadha Bhoundouwal	Lalya	Pellel Malal
Bomboly_Sardine	Gourdandji	Ley Niélé	Petel lingué
Bourouwal saré Hindhé	Hooré Bowel	Ley_Tanghée	Petel_Mâci
Bourouwal-Bantignel)	Hooré gneley	Mâci	Sâraya
Dembeleya Timbi Touni	Kansodji	Madina Dibaya	Thiaghé
Dhabel	Kibalia	Mangol	Timbi Diari
Timbiwol	Tourou	Wansan	

Source : Rapport APD, mars 2025

Le plan de situation ci-dessous indique la localisation des quartiers/secteurs traversés par le projet dans la Préfecture de **Pita**.

Figure 3 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Préfecture de Pita



Source : Rapport APD, mars 2025

Région de Labé

- Préfecture de Labé

Au niveau de la région de Labé, le projet couvre une des (5) cinq préfectures de la région, à savoir la préfecture du même nom (Labé). La préfecture de Labé est d'une superficie globale de 3391 km² avec une population totale selon l'INS qui s'élevait à 401 215 habitants dont 181 133 femmes et 220 082 hommes en 2022. Le tableau ci-après présente en chiffres les localités concernées par la phase 2 du PAAEG, dans la région de Labé.

Tableau 8 : Nombre de localités affectées par le PAAEG2 dans la Région de Mamou

Préfectures	Localités urbaines et périurbaines	%	Localités rurales	%	Total	%
Labé	120	70,59%	50	29,41%	170	100%

Source : Rapport APD, mars 2025

La région de **Labé** comporte le plus de quartiers/secteurs qui sont traversés par le projet, notamment en zone urbaine et périurbaine. Ces quartiers et secteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Localités urbaines et périurbaines dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Région de Labé

Localités en zone urbaine et périurbaine			
Bendekouré	Dialakounda	Fafabhé	Horé Fady
Bhouilil	Dianyabhé	Fafabhé / Bourneté	Kambaya
Bourneté / Dianyabhé	Diaoubhé	Fallo Diohé	Kansâto
Bourouwal	Diawoya	Falo Bowé	Kessema (Fady)
Bourouwal Safatou	Diohè	Fapel	Koliko
Bourouwal_Bendekouré	Dioukky	Ghadha Pounthioun	Konkola Mosquee
Bowloko	Djerin	Gouré ley (Safatou 1)	Koubi Para
Camp	Djonga	Guimdalabhé (Safatou)	Koubi yéro yabhé
Collège_Maleah	Dombi	Hacoudhè Pellé	Koukoutamba / Bourneté
Companya	Donghol Limboko	Hamda	Koulidara
Daka Shell	Donghol	Hamdallaye	Kourawil
Daka	Fadi_Primaire	Hoggo	Kouroula_Hôtel-galexie
Dayibhé (Tounni)	Fady	Hooré Hollâdhé	Lâbico
Dela	Fady Marinabhé	Hooré Saala	Ley Donghol
Dembhé	Fady_Cimetière	Hôpital	Ley Niembhé
Limoko	N'dantari	Poreko Longori	Safatou MBalbhé
Lombé	N'Djolou	Poréko	Sally
Longari	N'Djolou (Yaly)	Pounthion (Barrage)	Samakoun
M'boudarée	Nadhel	Pounthioun	Sébhori (Tounni)
Mairie	Nadhel (N'danta Gombo)	PTT	Sira-Bella
Malea	Paraya	Radar	Sireya
Marché centrale	Pellel	Saala N'Douyebhé	Sireya_marché
Mbalbhé	Pellil	Saaré Sadiouma	Sorondho (Koulidara centre)
Missidé Safatou	Petêwel	Saaré Tossokou (Dombi)	Taïré
Missidhé Hindé	Poreko gueme	Safatou	Tandeta
TATA	Thialakoun	Thioppel	Touri
Tata_Base	Thindel	Thioukou	Wamy
Telidjé	Thindel Gouba	Touladjeya_mosquée	Wouro
Teliré	Thinmewil	Touladjeya	Yerandé
Thiaghé	Thioggue Ley Fello	Tounni centre	Yhewirkoun

Source : Rapport APD, mars 2025

Les quartiers et secteurs qui sont traversés par le projet dans la zone rurale de la préfecture de **Labé** sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Localités rurales dans la zone d'influence du PAAEG2 dans la Région de Labé

Localités en zone rurale			
Bagnan	Garambé_OMVG	Kigna	Popodara_Felo Sali
Banè	Garayah	Koumbelè	Popodara_Hindeya
Bassanya	Garki	Kouraba	Popodara_marché
Dambata	Ghuessoré	Labé Dhéperé	Popodara_mosquée
Dara Kethioun	Gonkou labé	Ley Hollâdhé	Popodara_N'Dantary
Daralabé	Hamdallaye	Ley saré Garayah	Popodara
Dounkiré	Hansanguère	Ley souriré	Segnin
Fello	Hindé	Louggoudhé	Silly
Fello Bantan	Hindé Segnin	Madina dhiré	Simpetin
Fello Garki	Hollâdhé Ghadha Heriba	Pelet Toti	Timbobé
Garambé Centre	Hollâdhé Timbobé	Popodara Bignegal	Toumbouloun
Garambé Missidé	Hooré Dhéppol	Popodara_Dembayabhé	Tountourou
Weligara	Wouro		

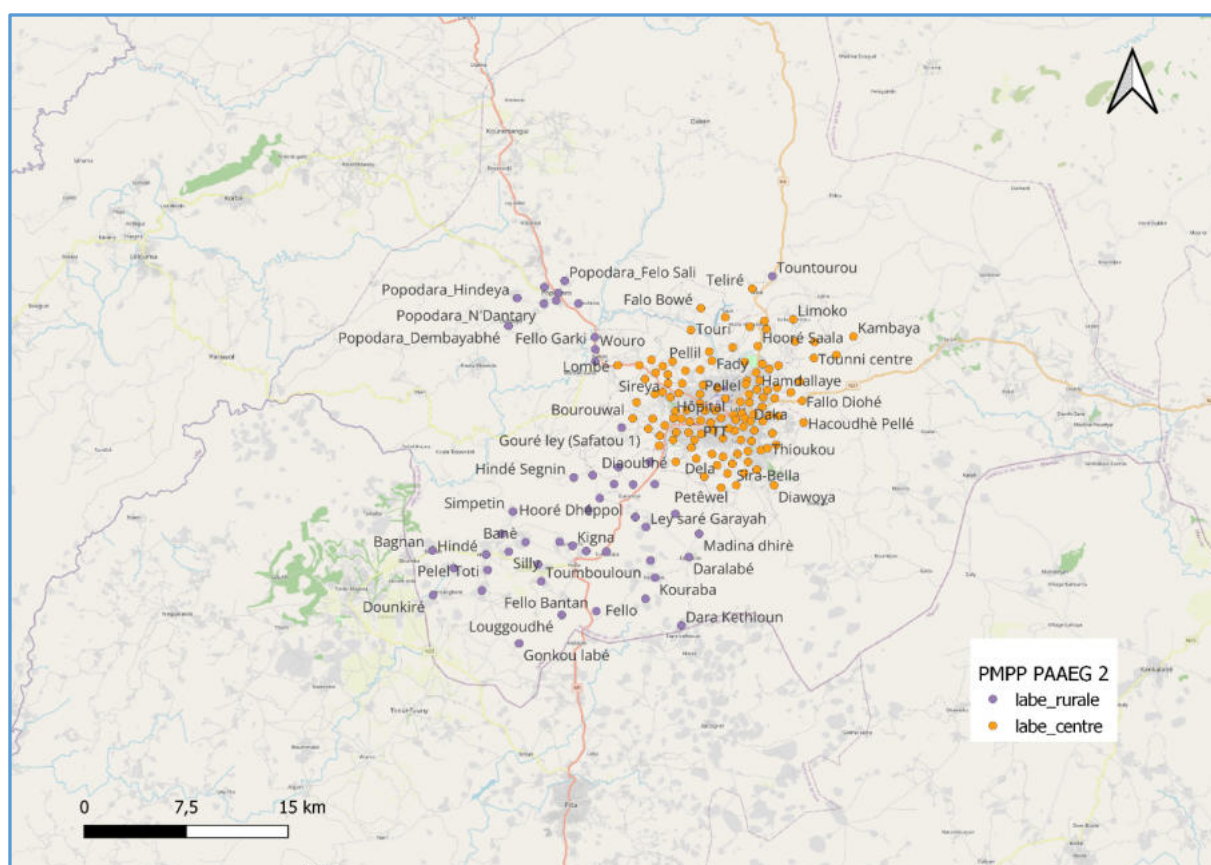
Source : Rapport APD, mars 2025

Notons que les localités rurales de la région de Labé, sont administrées par les sous-préfectures ci-après :

- Daralabé ;
- Garambé ;
- Hafia ;
- Popodara ;
- Tountouroum.

Le plan de situation ci-dessous indique la localisation des quartiers/secteurs traversés par le projet dans la Région de **Labé**.

Figure 4 : Carte de localisation des quartiers/secteurs traversés dans la Région de Labé



4.4.1 Activités du projet dans la région de Mamou

4.4.1.1 Préfecture de Mamou

Développements projetés en zone urbaine et périurbaine

En termes de développements projetés dans la préfecture de Mamou, il est prévu de réaliser des ingénieries de construction, la fourniture, l'installation et la mise en service de l'ensemble des ouvrages associés à l'ajout de deux (2) cellules de départ 30 kV à la rame existante et le raccordement par liaisons aéro-souterraines aux deux nouveaux départs HTA aériens (départ Contournante et départ Thialéré). Ces prestations incluent les travaux suivants, sans s'y limiter :

- Pose des deux cellules disjoncteurs départs 30 kV ;
- Raccordement des nouvelles cellules à la rame existante ;
- Mise à la terre ;
- Alimentations auxiliaires des nouvelles cellules ;
- Protection et automatisme des nouveaux départs ;
- Adaptation du système de contrôle et de supervision du poste ;

Il est aussi prévu la réhabilitation, la densification et l'extension des réseaux de distribution HTA et BT de la commune urbaine de Mamou centre, à travers :

- Les travaux de réhabilitation, de densification et d'extension des réseaux de distribution HTA et BT de la commune urbaine de Mamou comprennent :

- La construction de 36,24 km de lignes magistrales 30 kV de section 148 mm², comprenant la réhabilitation des deux départs existants (Centre-ville et Petel) et la mise en œuvre de deux nouveaux départs aériens (départ Contournante et départ Thialéré).
- La construction de 33,67 km de lignes de distribution HTA 30 kV en almélec 54,6 mm², de 247,39 km de lignes de distribution ligne BT avec éclairage public, de 27 postes transformateurs HTA/BT de type H61, de 10 postes transformateurs HTA/BT de type H59, la réalisation de 4 806 nouveaux branchements avec fourniture et pose comptage, ainsi que la réhabilitation et la normalisation de 13.690 branchements dont 6.845 à réhabiliter entièrement avec pose comptage et 6.845 à normaliser (fourniture et pose du comptage).

Développements projetés en zone rurale

Les travaux d'électrification des localités rurales de Mamou situées à environ 10 km de part d'autres de la ligne Mamou-Labé comprennent la construction de 79,35 km de lignes de raccordement des localités en 30 kV de section 54,6 mm², 141,05 km de lignes de distribution BT avec éclairage public, de 29 postes transformateurs HTA/BT de type H61 et la réalisation de 3.884 branchements avec fourniture et pose comptage.

4.4.1.2 Préfecture de Dalaba

Développements projetés en zone urbaine et périurbaine

Il est prévu dans la Préfecture de Dalaba centre de procéder à la densification et à l'extension des réseaux de distribution HTA/BT de la commune à travers :

- La construction de 4,12 km de lignes magistrales aériennes 30 kV de section 75,5 mm² (en prolongement du départ centre-ville vers le secteur Oukkordé) ;
- La construction de 28,59 km de lignes HTA 30 kV en almélec 54,6 mm², de 111,38 km de ligne BT avec éclairage public, de 29 postes transformateurs de type H61 ;
- La réalisation de 3 204 branchements avec fourniture et pose de comptage ;
- La réhabilitation et la normalisation de 5 852 branchements, dont 2 925 à réhabiliter entièrement avec pose de comptage et 2 925 à normaliser (fourniture et pose du comptage).

Développements projetés en zone rurale

L'électrification des localités rurales de la préfecture de Dalaba consistera à :

- L'électrification des localités rurales de Dalaba se trouvant dans le corridor de la ligne de transport Mamou-Labé (départ fouta) sera réalisée par raccordements en antenne à partir de la ligne ou par prolongement des antennes.
- La réalisation de travaux d'électrification des localités rurales de Dalaba situées à environ 10 km de part et d'autre de la ligne magistrale Mamou-Labé comprennent la construction de 87,65 km de lignes de raccordement (HTA 30 kV) des localités de section 54,6 mm², de 165,09 km de lignes BT avec éclairage public, de 29 postes transformateurs HTA/BT de type H61 et la réalisation de 3 220 branchements avec fourniture et pose de comptage.

4.4.1.3 Préfecture de Pita

Développements projetés en zone urbaine et périurbaine

La densification et l'extension des réseaux de distribution HTA/BT de la Commune urbaine de Pita et le renforcement et l'extension des réseaux de distribution électrique HT et BT de la Commune urbaine de Pita comprennent :

- La construction de 22,88 km de lignes HTA 30 kV en almélec 54,6 mm², de 114,76 km de ligne BT avec éclairage public, de 24 postes transformateurs HTA/BT de type H61 ;
- La réalisation de 2.737 branchements avec fourniture et pose comptage ;
- La réhabilitation et la normalisation de 11.326 branchements dont 5.663 à réhabiliter entièrement avec pose comptage et 5.663 à normaliser (fourniture et pose du comptage).

Développements projetés en zone rurale

Les travaux d'électrification des localités rurales dans la Préfecture de Pita situées à environ 10 km de part et d'autre de la ligne magistrale départ Fouta comprennent :

- La construction de 126,35 km de lignes de raccordement (HTA 30 kV) des localités de section 54,6 mm², de 474,73 km de lignes BT avec éclairage public, de 59 postes transformateurs HTA/BT de type H61 ;
- La réalisation de 8.240 branchements avec fourniture et pose comptage.

4.4.2 Activités du projet dans la région de Labé

4.4.2.1 Préfecture de Labé

Développements projetés en zone urbaine et périurbaine

Les prestations relatives à réhabilitation du poste source de Pounthioun comprennent l'ingénierie de construction détaillée, la fourniture, l'installation et la mise en service de l'ensemble des ouvrages associés à la fourniture de sept (7) cellules HTA 30 kV et le raccordement par liaisons aéro-souterraines de deux (2) arrivées aériennes 30 kV venant du poste source de Garambé, de trois (3) départs HTA aériens 30 kV desservant les zones nord, sud et est de la ville, ainsi que le raccordement du transformateur des services auxiliaires. Conformément aux résultats de l'étude de la demande effectuée lors de la phase d'APS, il s'agit des départs Centre-ville, Radio et Safatou.

Les prestations à réaliser comprennent entre autres les travaux suivants, sans s'y limiter.

- Deux (2) cellules arrivées réseaux 30 kV ;
- Trois (3) cellules départs réseaux 30 kV ;
- Une cellule de protection du transformateur des services auxiliaires TSA ;
- Une cellule de couplage ;
- Le raccordement des cellules ;
- La protection et automatisation des départs 30 kV ;
- L'alimentation des auxiliaires ;
- Le paramétrage du système de contrôle et de supervision du poste ;
- La mise à la terre.

Développements projetés en zone rurale

Les travaux d'électrification des localités rurales de Labé comprennent la construction de 88,28 km de lignes magistrales (HTA 30 kV) de section 54,6mm², de 469,53 km de lignes BT avec éclairage public, de 57 postes transformateurs HTA/BT de type H61 et la réalisation de 8 426 branchements avec fourniture et pose comptage.

4.6. Coût et durée du projet

L'enveloppe globale de financement du projet s'élève à \$267 millions (\$167M IDA, \$100M BEI). Notons que **16,5 %** (\$44M) de l'enveloppe totale est conditionnée à des réformes sectorielles (conditions basées sur la performance, PBC).

Tableau 11 : Financement du projet

Composante / source de financement	Allocation (millions de US\$)
Composante 1 : Renforcement et extension de l'accès au réseau et réduction de la consommation illégale	213 millions
<i>dont : financement IDA</i>	113 millions <i>dont 38 millions des PBC</i>
<i>dont : financement BEI</i>	100 millions
Composante 2 : Electrification hors réseau grâce à des mini-réseaux hybrides exploités par le secteur privé	20 millions
<i>dont : financement IDA</i>	20 millions
Composante 3 : Soutien aux actions de réforme et à la viabilité financière du secteur de l'énergie	12 millions
<i>dont : financement IDA</i>	12 millions <i>dont 6 millions des PBC</i>
Composante 4 : Soutien à la mise en œuvre, assistance technique et renforcement des capacités	22 millions
<i>dont : financement IDA</i>	22 millions
Financement de l'IDA	167 millions
<i>dont : IDA Scale-up Window (régulier)</i>	104 millions <i>dont 44 millions des PBC</i>
<i>dont : IDA Scale-up Window (maturité courte)</i>	63 millions
Financement de la BEI (crédit BEI)	100 millions
Total	267 millions

4.5. Organisation institutionnelle du PAAEG2

Sur le plan organisationnel, les structures étatiques qui sont décrites ci-dessous sont les principaux garants de la bonne mise en œuvre du projet :

- Le **Ministère de l'Énergie de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH)**, est chargé de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'énergie, de l'hydraulique et des hydrocarbures et d'en assurer le suivi.
- Le **Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**, est chargé de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'économie, des finances et des investissements publics et d'en assurer le suivi.
- Le **Ministère du Budget (MB)**, est chargé de :

- L'élaboration d'une stratégie budgétaire de moyen terme crédible ;
 - La qualification de la dépense publique ;
 - La promotion de la transparence budgétaire, la maîtrise des équilibres budgétaires et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
 - La publication régulière d'un rapport qui compare pour chaque acteur (opérateur, fournisseurs internet), la part de marché déclarée par la RAPT et la contribution aux recettes fiscales de l'État (cc, etc..) ;
 - La production régulière du budget citoyen ;
 - La mise à disposition régulière au public les informations sur l'exécution du budget ;
 - Veiller à l'exercice de la tutelle des Établissements Publics Administratifs ;
 - Contribuer à la lutte contre la corruption, le détournement de deniers publics et la fraude pour restaurer l'image et la crédibilité de l'État ;
 - Veiller à la promotion des composantes à Haute Intensité de Main d'œuvre dans tous les programmes et projets publics et privés pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes et améliorer leurs conditions de vie.
- **La société Électricité De Guinée (EDG SA)**, est chargée du patrimoine, de l'exploitation, de l'entretien, de la réhabilitation, du renouvellement et du développement des ouvrages et équipements de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique en Guinée. Elle assure la tutelle technique du projet pour le compte du gouvernement de la Guinée, en qualité de maître d'ouvrage délégué du projet.
 - **L'Unité de Gestion du Projet (UGP - Énergie)** assure la coordination technique et administrative du projet. L'UGP est logée administrativement à l'EDG. L'UGP est en charge de la coordination des activités du projet, la réalisation des revues techniques, la passation des marchés, la gestion financière, le suivi environnemental et social ainsi que le suivi-évaluation.
 - **L'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER)**, est chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'électrification rurale. Elle œuvre pour offrir à chaque village, chaque agglomération non desservie par le concessionnaire principal (EDG) un accès durable à l'énergie électrique. Cette mission inclut la gestion des infrastructures autonomes dont la capacité installée est inférieure ou égale à 500 kW, à l'exception des chefs-lieux de préfectures et des sites d'autoproduction.

Un comité de pilotage qui réunit tous les acteurs qui sont cités plus ainsi que d'autres parties prenantes est formé afin d'assurer l'alignement sectoriel du projet.

V. Impacts et risques environnementaux et sociaux (E&S)

Les sous-sections qui sont présentées ci-dessous traitent des potentiels risques environnementaux et sociaux du projet selon les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Puisqu'à ce stade du projet, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) n'a pas encore été réalisé, le consultant s'est appuyé sur ses observations primaires de terrain et la description des travaux dans le rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD).

a) Impacts et risques par rapport à la NES 1

- Les activités de développement de projets de transport d'énergie comportent une multitude de risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie du projet. Les études préliminaires, l'acquisition des droits de passage et la construction proprement dite des infrastructures principales et secondaires sont autant d'activités qui nécessitent l'application des dispositions de la NES1.

b) Impacts et risques par rapport à la NES 2

- Le développement du projet emploiera autant de travailleurs qualifiés que non qualifiés pendant la période de construction sur site. Le logement et les déplacements du personnel chargé des travaux de construction et d'installation, ainsi que des experts de différentes nationalités pour des services spécifiques, auront un impact social sur les communautés locales.
- La présence d'une main d'œuvre conséquente durant la phase de développement du projet peut être une source de conflits avec les populations riveraines et exacerber les problèmes de santé (maladies hydriques, MST, accidents, etc.) ainsi que les VBG et abus sexuels sur mineurs.

c) Impacts et risques par rapport à la NES 3

- Les mouvements des engins sur le chantier pendant la période de construction, les opérations d'excavation et d'installations des lignes et équipements peuvent générer une pollution atmosphérique mais aussi des impacts environnementaux pour les populations environnantes en soulevant des particules de poussière et favoriser l'érosion et la contamination des sols.

d) Impacts et risques par rapport à la NES 4

- Le transport des matériaux depuis les carrières et les gravières jusqu'au site, l'approvisionnement du site en matériaux, la livraison des outils et des équipements, ainsi que le transport des travailleurs pendant toute la durée des travaux sont autant d'activités susceptibles de modifier considérablement les habitudes de transport des communautés locales et d'augmenter les risques d'accidents de la route.
- Les conditions météorologiques extrêmes, couplés aux travaux de chantier, qui sont prévalents dans la zone (forte pluviométrie), peuvent causer l'érosion des sols et le déracinement des poteaux électriques.

e) Impacts et risques par rapport à la NES 5

Le développement du projet peut engendrer :

- Des pertes d'activités/de revenus, une perte d'actifs physiques (bâtiments et équipements) et économiques (arbres, fruitiers, récoltes, etc.) pour les populations.
- Des risques de perte ou restriction de l'accès à des services écosystémiques peuvent être causés par le projet : pertes de zones de pâturage (zones de postes), pertes d'accès à un point d'eau ou aux ressources écosystémiques indispensables à la subsistance des communautés locales.
- Des pertes de terres à usage agricole, résidentiel, industriel, touristique, communautaire ou culturel, etc.

f) Impacts et risques par rapport à la NES 6

- Les emprises nécessaires pour réaliser les travaux peuvent abriter une grande biodiversité végétale et animale, avec la présence potentielle d'espèces menacées. L'exécution des travaux pourrait perturber cette biodiversité en détruisant des habitats naturels.
- Les mouvements de terre dans le cadre des travaux (débroussaillage, désherbage et décapage) et la libération des emprises des infrastructures à construire dans le cadre du projet nécessiteront la destruction d'arbres.

Notons qu'afin d'atténuer les différents risques identifiés à ce stade de développement du projet, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet a été élaboré. À travers le PEES de la phase 2 du PAAEG, le gouvernement s'est ainsi engagé à :

- Adopter et mettre en œuvre une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) correspondant à chacun des sous-projets suivants, conformément aux NES pertinentes.
 - La réhabilitation, la densification et l'extension des réseaux de distribution électrique des localités de Kindia, Mamou, Dalaba, Pita et Labé
 - La construction d'une ligne MT double terre Mamou-Labé parallèle à celle existante.
 - L'électrification de localités reculées grâce à des mini-réseaux hybrides privés (PV solaire avec stockage/diesel).
- Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de gestion des réclamations pour les travailleurs du projet, tel qu'il a été décrit dans les procédures de gestion de la main-d'œuvre et conforme à la NES n°2.
- Adopter et mettre en œuvre des mesures/plans de gestion des déchets, dans le cadre de l'EIES/PGES, pour gérer les déchets dangereux et non dangereux, conformément à la NES n°3.
- Adopter et mettre en œuvre les mesures contenues dans les EIES/PGES spécifiques aux sites pour évaluer, gérer et atténuer les risques d'EAS/HS.
- Préparer, adopter et mettre en œuvre un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou plusieurs PAR (en fonction du découpage retenu) pour les activités financées par l'IDA et les activités financées par la BEI/l'UE dans le cadre du projet conformément à la NES n°5.

- Préparer, adopter et mettre en œuvre un plan d'action de réinstallation (PAR) pour les activités connexes (activités financées par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) au titre de l'activité conformément à la NES n° 5.

VI. Identification et analyse des parties prenantes

Le consultant a procédé à une identification exhaustive des parties prenantes potentiellement affectées ou intéressées dans la zone d'influence du projet dans les régions de Mamou. Cela a notamment concerné, les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le projet.

L'approche d'identification des parties prenantes utilisée par le consultant dans le cadre de la préparation du présent rapport PMPP est basée, sans s'y limiter, sur les éléments qui sont décrits ci-dessous :

- Les résultats de la recherche documentaire approfondie qui a compris, outre la documentation mise à la disposition du consultant, les données officielles relatives à des études similaires (ou jugées pertinentes) réalisées dans la zone de l'étude ;
- Les investigations de terrain (consultation de la population, des ONG et des associations ou coopératives communautaires, etc.) ;
- L'implication de spécialistes nationaux en matière d'engagement des parties prenantes, possédant une bonne connaissance du contexte guinéen et des acteurs concernés ;
- Les informations déjà obtenues par l'EDG et ses partenaires dans le cadre des activités de développement du projet (étude de faisabilité, étude APD, etc.).

À la suite de l'identification des parties prenantes, le consultant a procédé à une catégorisation de ces dernières selon leurs intérêts, leurs influences communes et de leurs caractéristiques.

6.1. Parties prenantes affectées par le Projet

Les parties prenantes affectées par le développement de la phase 2 du PAAEG sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Liste des parties prenantes affectées

Parties prenantes affectées par la phase 2 du PAAEG	Justification
Les populations et communautés traversées par le projet	Il s'agit des personnes ou groupes de personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance.
Les agriculteurs et éleveurs	Les travaux risquent d'affecter des champs agricoles et des sites de pâturage appartenant à la communauté ou à des ménages.
Les propriétaires fonciers	Les travaux risquent d'affecter des terres (à divers usages) appartenant à la communauté, à des lignages ou à des ménages.
Les réseaux de concessionnaires : télécommunication, eaux potables, eaux usées, hydrocarbures	Les travaux de fouille et d'installation des équipements électriques posent des risques de perturbation des réseaux des concessionnaires.
Services commerciaux (boutiques, magasins, kiosques, restaurants, motels)	Les travaux risquent d'affecter ou de restreindre l'accès à des structures commerciales privées appartenant à des particuliers.
Services sociaux de base (santé, éducation et sport)	Les travaux risquent de causer des perturbations du réseau électrique et de restreindre l'accès à ces services.
Populations de la zone d'influence du projet	Ces dernières pourraient être affectées par la qualité des activités du projet (coût du nouveau tarif de l'électricité,

Parties prenantes affectées par la phase 2 du PAAEG	Justification
	les nouvelles réglementations et la dégradation de l'environnement). A noter que le Projet peut créer des opportunités d'emploi au niveau local.

Source : Consultant, mai 2025

6.2. Autres Parties prenantes concernées par le projet

Le développement du PAAEG2 va aussi concerner d'autres parties prenantes qui sont composées d'individus, de groupes ainsi que d'entités et de structures locales. En effet, l'amélioration du réseau de distribution et de transmission d'électricité à travers la réalisation du projet dans les régions de Mamou et Labé, aura un impact sur toute la population de la zone de projet.

Les parties prenantes concernées par le développement de la phase 2 du PAAEG sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Liste des parties prenantes concernées

Parties prenantes concernées par la phase 2 du PAAEG	Justification
Ministère de l'Energie de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH)	Ministère de tutelle du projet en charge de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle (énergie, hydraulique et hydrocarbures)
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Ministère de tutelle financière du projet en charge de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique et financière
Ministère du Budget (MB)	Ministère de tutelle budgétaire du projet en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi budgétaire
Électricité de Guinée (EDG)	Maître d'ouvrage délégué du projet en charge de la tutelle technique du projet pour le compte du gouvernement de la Guinée
UGP - EDG	Unité de gestion du projet qui est mise en place par l'EDG, pour la gestion technique et administrative du projet
Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER)	L'AGER est l'agence dédiée du gouvernement Guinéen à l'électrification rurale
Gouvernorat de la région de Mamou	Le Gouvernorat de Mamou représente le gouvernement dans la région de Mamou et est garant de l'administration du territoire de la région administrative.
Gouvernorat de la région de Labé	Le gouvernorat de Labé représente le gouvernement dans la région de Labé et est garant de l'administration du territoire de la région administrative.
Membres du Comité de Pilotage	Impliqué dans l'élaboration de la stratégie de développement du projet et le suivi de sa mise en œuvre.
Conseils de Villes et les Conseils municipaux ;	Le mécanisme de gestion des réclamations prévoit la mise en place de comités de gestion au niveau préfectoral.

<i>Parties prenantes concernées par la phase 2 du PAAEG</i>	<i>Justification</i>
Services techniques déconcentrés de l'état ²	Ces derniers peuvent venir en appui à la mise en œuvre des mesures E&S du projet.
Les autorités préfectorales des localités urbaines, périurbaines et rurales de la région de Mamou et de Labé	Le mécanisme de gestion des réclamations prévoit la mise en place de comités de gestion au niveau préfectoral. Il s'agit d'une autorité territoriale incontournable dans le cadre des opérations d'acquisition des emprises.
Les autorités judiciaires de la région de Mamou et de Labé	Les autorités judiciaires peuvent être appelées à intervenir dans le cadre de la gestion des réclamations sensibles.
ONG et autres OSC de développement qui évolue dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement	Parties prenantes qui sont appelées à contribuer dans le mécanisme de gestion des réclamations et la divulgation des informations relatives au projet.
Organisations des producteurs (agriculteurs, éleveurs, artisans, etc.)	Représentants potentiels de PAP ou de leurs intérêts.
Organisations des producteurs (agriculteurs, éleveurs, artisans, etc.)	Représentants potentiels de PAP ou de leurs intérêts.
Prestataires privés, notamment les Entreprises contractantes du Projet dont celle du secteur de BTP, des ouvrages électriques, etc.	Acteurs de la mise en œuvre du projet
Autorités morales (coutumière et religieuse)	Parties prenantes qui sont appelées à contribuer dans le mécanisme de gestion des réclamations et la divulgation des informations relatives au projet
Toutes les populations de la zone d'influence du projet	Bénéficiaires, hommes, femmes, jeunes, les personnes déplacées, etc.

Source : Consultant, mai 2025

6.3. Les individus et les groupes vulnérables

Il est généralement admis dans le cadre de la mise en œuvre des projets qui impliquent des opérations de réinstallation (compensation, recasement, etc.) que les individus vulnérables sont celles qui en raison de leur genre, de leur taux d'alphabétisation, de leur condition économique précaire, de leur appartenance à un groupe marginalisé ou en raison d'un handicap physique ou intellectuel risquent de ne pas être incluses ou de se voir limitées dans leurs droits à une pleine participation dans le processus de développement du projet.

Dès lors, l'identification des PAP et groupes vulnérables relève d'une haute importance, notamment par respect des meilleures pratiques mondiales en matière de déplacement involontaire de populations. Les critères de vulnérabilité à considérer dans le cadre de la préparation des Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet sont présentés dans le tableau ci-dessous : ils seront à adapter et à affiner dans les PAR développés ci-après pour le Projet. Pour rappel, le PMPP est un document évolutif qui sera amené à être régulièrement mis à jour en fonction des avancées du Projet, et des différentes études s'y référant.

² Directions régionales en charge de l'Environnement, de l'Hydraulique, de l'équipement, de l'Agriculture, de l'élevage, de logement et de l'Assainissement, de la planification, de Développement Communautaire, de la santé, de la Protection Civile, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, etc.;

Tableau 14 : Critères de vulnérabilité pour les personnes affectées par le projet

#	Critères de vulnérabilité	Justification
1	Chef de ménage, veuf/ve, divorcé(e) ou célibataire	La vulnérabilité du fait d'une situation matrimoniale « précaire » : Concerne les PAP Chef de ménage, veuf/ve, divorcé(e) ou célibataire. Ces facteurs sont généralement des causes de vulnérabilité du fait que ces personnes doivent faire face seule à des conditions économiques difficiles.
2	Ménage avec au moins une personne handicapée	La vulnérabilité physique et/ou morale : concerne toute PAP recensée avec un ou plusieurs membres du ménage qui souffrent d'un handicap (visible ou non).
3	Personne mineure (moins de 18 ans) qui est chef de ménage	La vulnérabilité de bas âge (du fait de la minorité de la PAP) : concerne toutes les PAP recensées âgées de 18 ans.
4	Personne âgée (65 ans et plus) ou couple de personnes âgées, vivant seul et qui n'a pas de soutien social / familial	La vulnérabilité de personne âgée : concerne toutes les PAP recensées, âgée (65 ans et plus), vivant seul ou en couple, qui manque de soutien social / familial.
5	Ménage avec plusieurs personnes à charge par rapport au nombre de personnes qui travaillent, soit 4 dépendants par personne qui gagne un revenu	La vulnérabilité de ménage nombreux (nombre élevé de personnes à charge) : concerne toutes les PAP recensées dont le ménage compte plus de quatre personnes dépendantes ou à charge par membre de la famille qui occupe un travail rémunéré.
6	PAP ne sachant ni lire ni écrire en langue latine	La vulnérabilité éducationnelle : ce critère concerne toute PAP recensée, sachant ni lire et/ou écrire, pouvant difficilement comprendre les documents d'accords de compensation et tous autres documents la concernant. Notons que la PAP pourra avoir besoin de traduction en langue locale pour bien comprendre les documents qui la concerne.

De manière générale, le projet s'inscrit dans une dynamique inclusive. A cet effet, son développement inclut la prise en compte des éléments suivants :

- Accessibilité des groupes vulnérables aux services fournis par les infrastructures du projet ;
- Prise en compte des facteurs d'exclusion dans l'accès aux infrastructures (dont les exclusions relatives au genre, aux handicaps, au niveau socioéconomique des personnes, etc.) ;
- Accessibilité aux bénéfices générés par les infrastructures tels que la création d'emplois, l'accès aux marchés et services ;
- Création d'infrastructures qui supportent la participation civique de l'ensemble des communautés et brisent le cycle des inégalités de genre et les inégalités socioéconomiques ;
- Une assurance que les infrastructures augmentent l'inclusivité sociale et que les impacts négatifs du projet ne nuisent pas de manière disproportionnée aux personnes appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés.

L'amélioration et la densification du réseau de distribution et de transmission d'électricité dans les régions de Mamou et de Labé, permettra d'améliorer l'accessibilité d'un plus grand nombre d'individus, de structures publiques et d'opérateurs économiques à une électricité de qualité.

Toutefois, il est certain que la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet aura des impacts négatifs sur les populations et les communautés riveraines. Les mesures d'atténuation et de compensation qui seront prévues dans les PAR et le PGES, doivent être accessibles à toutes les personnes qui sont affectées sans distinction de leur condition de vulnérabilité. En outre, l'information et la consultation des parties prenantes concernées par le projet devront être effectuées de manière inclusive de sorte à s'assurer de la pleine participation des personnes et groupes vulnérables de la communauté en générale.

Selon le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de la Banque mondiale (alinéa 1) : « *La Banque adoptera une Directive traitant des risques et effets d'un projet sur les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, qui énoncera les dispositions que doivent prendre les services de la Banque pour identifier les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, et décrira le processus par lequel des mesures différenciées seront mises au point en tenant compte de la situation particulière de ces individus ou groupes.* »

Les inégalités sociales et de genre constituent une contrainte pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté. De ce fait, la prise en compte des questions de genre et d'inclusion sociale (notamment des populations pauvres, vulnérables et/ou marginalisées) est considéré comme une priorité dans le cadre du projet pour que les hommes, les femmes ainsi que les catégories sociales vulnérables et défavorisées puissent participer et jouir équitablement des bénéfices du projet, des impacts positifs et de mesures spécifiques d'accompagnement / de mitigation dans le cas d'impacts négatifs résiduels à travers les compensations et autres retombées du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PAAEG, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes qui sont présentés dans la matrice suivante :

Tableau 15 : Identification des groupes vulnérables de la composante 1 de la phase 2 du PAAEG

Composantes du PAAEG II	Groupes vulnérables identifiés	Facteurs et contraintes liés aux groupes
Composante 1 : renforcement et extension de l'accès au réseau dans des zones sélectionnées et réduction de la consommation illégale	• Personnes ayant un handicap • Personnes âgées et/ou mineurs • Personnes marginalisées • Personnes et ménages à faible revenu, pauvres – • Les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; • Les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)) • Les femmes • Les personnes survivantes de VBG et d'EAS/HS (harcèlement et/ou exploitation et abus sexuels, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage	• Manque de ciblage dans la communication et l'information • Information et Communication non adaptée à leur profil • Difficulté de se déplacer, de voir d'entendre et parler • Capacités financières limitées pour le paiement des nouveaux services d'eau

<i>Composantes du PAAEG II</i>	<i>Groupes vulnérables identifiés</i>	<i>Facteurs et contraintes liés aux groupes</i>
	précoce, de violence conjugale) ; • Les personnes malades et notamment celles affectées par le VIH /SIDA.	

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du Projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques des différents groupes vulnérables qui ont été identifiés dans la zone d'influence.

VII. Présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes

7.1 Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Le consultant a démarré les activités de consultation le 08 mai 2025, soit deux (2) jours après la réception de l'ordre de mission. Les opérations de terrain ont débuté et se déroulent dans un contexte de mobilisation générale de l'administration guinéenne autour des opérations du recensement et de l'enrôlement biométrique de la population. Par conséquent, certaines autorités administratives n'étaient pas présentes sur place lors du passage du consultant et de son équipe. Toutefois, le consultant s'est brièvement entretenu avec les autorités concernées et ces dernières ont dûment désigné un représentant pour l'accueil de la mission et la signature de l'ordre de mission.

Compte tenu du fait qu'un total de 344 quartiers/secteurs doit être consulté dans le cadre de la présente mission, le consultant a procédé par regroupement et a organisé les consultations de manière continue à raison de (2) deux à (4) quatre séances par jour. Le consultant a systématiquement organisé en premier lieu des entretiens avec les autorités préfectorales et communales. Ensuite, des consultations en groupes de (20) vingt individus tout au plus (à l'exception de quelques localités) ont été organisées.

Au moment de la rédaction du présent rapport (19), dix-neuf séances de consultations ont été organisées par le consultant dans la région de Mamou. Un effectif total de **272** individus qui est composé d'autorités locales et surtout de représentants des quartiers/secteurs traversés ont été consultés. Notons que nous comptons parmi les participants aux consultations publiques par focus groupes, **30,5 %** de femmes et **69,5%** d'hommes pour la région de Mamou.

Le tableau ci-dessous présente la situation des audiences qui ont été organisées à la date du 16 mai 2025, dans la région de Mamou.

Tableau 16 : Récapitulatif des consultations qui ont été menées dans la région de Mamou

Date de la consultation	Localité de regroupement	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
08/05/2025	Mamou centre	28	100,00%	0	0,00%	28	10,29%
09/05/2025	Doumet	2	22,22%	7	77,78%	9	3,31%
09/05/2025	Tolo	0	0,00%	21	100,00%	21	7,72%
09/05/2025	Bouliwell	0	0,00%	10	100,00%	10	3,68%
10/05/2025	Dalaba centre	16	100,00%	0	0,00%	16	5,88%
11/05/2025	Kaala	1	11,11%	8	88,89%	9	3,31%
11/05/2025	Kourou Marinka	0	0,00%	7	100,00%	7	2,57%
11/05/2025	Ditinn	1	16,67%	5	83,33%	6	2,21%
12/05/2025	Koba	2	33,33%	4	66,67%	6	2,21%
12/05/2025	Mitty	6	26,09%	17	73,91%	23	8,46%
13/05/2025	Pita centre	1	6,25%	15	93,75%	16	5,88%
13/05/2025	Bourowal	2	9,09%	20	90,91%	22	8,09%

Date de la consultation	Localité de regroupement	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
14/05/2025	Gongoret	0	0,00%	5	100,00%	5	1,84%
14/05/2025	Maci	4	30,77%	9	69,23%	13	4,78%
14/05/2025	Sintali	3	14,29%	18	85,71%	21	7,72%
15/05/2025	Timbi Madina	10	47,62%	11	52,38%	21	7,72%
15/05/2025	Ninguelande	3	23,08%	10	76,92%	13	4,78%
15/05/2025	Timbi Touni	1	11,11%	8	88,89%	9	3,31%
16/05/2025	Bantignel	3	17,65%	14	82,35%	17	6,25%
Total général		83	30,51%	189	69,49%	272	100%

Source : Consultant, mai 2025

Les points à l'ordre du jour des séances de consultation sont listés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du PAEEG dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG2 ;
- Les objectifs du PMPP ;
- Les prochaines étapes du projet en termes de consultation des parties prenantes.

De manière générale, les populations de la région de Mamou ont accueilli avec fort enthousiasme le projet et ont signifié leur volonté de l'accompagner durant toutes ses phases. Elles ont formulé des attentes, des préoccupations et des recommandations qui sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17 : Attentes, préoccupations et recommandations formulées par les populations de la région de Mamou

Populations	Attentes formulées	Préoccupations formulées	Recommandations pour le MGR
Zones urbaines et périurbaines de Mamou	• La réalisation correcte des travaux ; • Suivi après la mise en œuvre du projet ; • Minimiser les impacts ; • Réalisation d'une bonne étude environnementale ; • La réalisation rapide du projet ; • L'installation des paratonnerres ; • Emploi local ; • Main d'œuvre locale et traitement judicieux ;	• Difficultés liées à la facturation ; • Les coupures de l'électricité sans information ; • Les baisses de tension ; • La mauvaise qualité de l'électricité ; • Le retard dans le dépôt des factures ; • Le manque de communication de la part d'EDG ; • Manque de suivi des éclairages publics ;	• La création d'une cellule de communication et de sensibilisation pour la gestion des réclamations ; • Gérer les réclamations au niveau des secteurs ; • Impliquer les chefs de quartier dans la gestion des réclamations ; • Prévision des mesures

Populations	Attentes formulées	Préoccupations formulées	Recommandations pour le MGR
	- Sensibilisation des communautés avant le démarrage des travaux - Le désenclavement ; - La baisse des factures ; - La mise en service d'une meilleure qualité du courant électrique	- Normalisation du matériel électrique vendu sur le marché ; - Les agents non qualifiés ; - La surcharge au niveau des postes transformateur ; - Manque de prise en charge des victimes d'incidents liés au réseau électrique.	d'accompagnement pour les bureaux du quartier pour une meilleure gestion des réclamations.
Zones rurales de Mamou	- La réalisation d'une ligne électrique dans la localité ; - La nécessité d'avoir le courant électrique dans les ménages ; - Suivi après la mise en œuvre du projet ; - La compensation correcte des personnes qui seront impactées par le projet ; - Un travail de qualité, fiable avec un résultat satisfaisant ; - Le respect du cahier de charge ; - La réalisation rapide du projet.	- Dangers liés à l'électrocution de personnes de la localité ; - Incendie dans les ménages pour faute de vétusté des câbles électriques ; - Cherté des factures ; - L'électrification des localités non ciblées par le projet ; - La perte des terres de culture ; - La non prise en compte des localités traversées par le projet.	Le renforcement des capacités de la cellule d'alerte et de réclamations des conflits qui a été mise en place par l'ANAFIC.

Source : Consultant, mai 2025

En ce qui concerne la région de Labé, les opérations de consultations des parties prenantes ont démarré le 20/05/2025 et se poursuivront jusqu'au 23/05/2025. Au moment de la finalisation du présent rapport, un total de (7) sept séances de consultations sur les (9) neuf prévues ont été tenues.

Un effectif total de **160** individus a été consulté dans la région de Labé. Notons que nous comptons parmi les participants aux consultations publiques par focus groupes, **28,13 %** de femmes et **71,88 %** d'hommes pour la région de **Labé**.

Tableau 18 : Récapitulatif des consultations qui ont été menées dans la région de Labé

Date de la consultation	Localité de regroupement	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
20/05/2025	Labé centre	12	36,36%	21	63,64%	33	20,63%
20/05/2025	Labé centre	5	15,15%	28	84,85%	33	20,63%
21/05/2025	Hafia	5	27,78%	13	72,22%	18	11,25%
21/05/2025	Daralabe	8	33,33%	16	66,67%	24	15,00%

Date de la consultation	Localité de regroupement	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
21/05/2025	Garambe	3	21,43%	11	78,57%	14	8,75%
22/05/2025	Popodara	2	12,50%	14	87,50%	16	10,00%
22/05/2025	Tountouroun	10	45,45%	12	54,55%	22	13,75%
Total région de Labé		45	28,13%	115	71,88%	160	100%

Source : Consultant, mai 2025

À l'instar des populations de la région de Mamou, celles de Labé ont aussi accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le projet et ont signifié leur volonté de l'accompagner durant toutes ses phases. En outre, il est ressorti des consultations que plusieurs communautés avaient déjà effectué des demandes officielles concernant l'amélioration de l'accès à l'électricité dans leurs localités.

Les populations de Labé ont formulé des attentes, des préoccupations et des recommandations qui sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 : Attente, préoccupations et recommandations formulées par les populations de la région de Labé

Populations	Attentes formulées	Préoccupations formulées	Recommandations pour le MGR
Zones urbaines et périurbaines de Labé	- La réalisation du projet ; - La réduction de la facture ; - Le développement des localités ; - La création de PME ; - Amélioration de la sécurité ; - Amélioration de l'éducation ; - Amélioration de la santé ; - Amélioration des exploitations agricoles et de l'élevage ; - La régularisation de la circulation ; - La gestion du réseau ; - L'employabilité des jeunes. - Entretien des installations, - Sensibilisation des communautés sur les risques liés à l'électricité ; - L'extension à d'autres localités non bénéficiaires - Le respect des engagements du projet ; - L'augmentation de la population ; - Emploi des jeunes ; - Création de l'emploi.	- Les incidents tels que les courts-circuits ; - La mauvaise qualité du travail ; - L'installation frauduleuse ; - Distance entre les clients et la caisse ; - Mauvaise installation du courant électrique ; - Le coût élevé des factures ; - Les coupures intempestives.	Le renforcement des capacités des structures existantes.

Populations	Attentes formulées	Préoccupations formulées	Recommandations pour le MGR
Zones rurales de Labé	• La réalisation effective du projet dans un délai raisonnable ; • Favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale ; • L'amélioration des conditions de vie de la population ; • L'obtention du courant à un coût raisonnable ; • Le développement des localités ; • Entretien du réseau ; • La facturation normale ; • L'éclairage des voiries publiques ; • L'afflux de populations ; • La réduction du banditisme ; • La formation des jeunes dans les métiers de l'électricité ; • L'amélioration de l'éducation ; • La conservation des vaccins et des produits agricoles et de l'élevage ; • Le développement de nouvelles technologies ; • Sensibilisation sur la mauvaise utilisation du courant.	• Mauvaise installation du courant dans les ménages ; • La crainte d'incendie dans les ménages ; • Les coupures intempestives de courant ; • La dégradation de l'environnement ; • Crainte de surfacturation ; • Le non-entretien des installations ; • La mauvaise gestion du réseau.	• Le renforcement des capacités des structures existantes ; • Utilisation des mécanismes existants avec l'implication des sages.

Source : Consultant, mai 2025

Outre les représentants des populations des quartiers/secteurs qui sont listés dans le tableau plus-haut. Le consultant et son équipe locale ont aussi tenu des entretiens individuels avec les autorités préfectorales et municipales des localités concernées par le projet dans les régions de Mamou et de Labé.

Durant ces rencontres, les points ci-après ont été discutés :

- Présentation de la mission et de ses objectifs ;
- Présentation sommaire du PAAEG II et de ses impacts éventuels en phase de développement ;
- Demande d'appui pour l'organisation des séances de consultation publique dans la commune.

Les observations et ou recommandations qui ont été formulées par ces autorités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Récapitulatif des rencontres avec les autorités locales en zones urbaine et périurbaine

#	Autorités administratives locales	Région	Communes urbaines	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
1	Préfet de Mamou	Mamou	Mamou centre	Oui	07/05/2025	L'autorité administrative a formulé les observations ci-après : - Le désenclavement de certaines zones non électrifiées, surtout les zones périurbaines qui peinent à avoir une desserte constante en électricité ; - Favoriser le développement de toutes les localités rurales de la région ; - Réduire les coupures intempestives qui causent des dégâts graves sur le matériel électronique des usagers ; - Présence de poteaux électriques dégradés à travers la ville et ces derniers sont parfois source d'accidents qui peuvent affecter la santé et la sécurité des communautés. La vétusté générale des installations du réseau pose des risques aux populations ; - La facturation de l'EDG est très problématique pour les ménages, le besoin de compteurs prépayés fonctionnels devient de plus en plus pressant ; - Le renforcement des capacités des agents de l'EDG qui interviennent sur le terrain.
2	Directeur des microréalisations	Mamou	Mamou centre	Oui	07/05/2025	Les autorités sont favorables à la mise en œuvre de la phase 2 du PAAEG dans la région de Mamou. Les autorités ont émis les recommandations ci-après. - Sensibiliser les populations sur les branchements clandestins et l'utilisation de câbles non adaptés ; - Encourager l'inclusion de la main d'œuvre locale dans la mise en œuvre des activités du projet. - Assurer la formation et le renforcement des capacités des agents de terrain de l'EDG notamment les services de maintenance ; - Procéder à la sécurisation des installations électriques ; - Améliorer le dispositif de facturation des usagers.
3	Président de la délégation spéciale	Mamou	Mamou centre	Oui	07/05/2025	Les autorités communales soutiennent le projet et sont disposées à pleinement accompagner sa mise en œuvre dans

#	Autorités administratives locales	Région	Communes urbaines	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						les collectivités traversées. Elles ont émis les observations ci-après : • Il faudra impliquer les chefs de quartiers dans la mise en œuvre du projet ; • Sollicite l'implantation des poteaux en béton, car c'est une zone pluvieuse avec des risques d'éboulements ; • L'installation de compteurs prépayés qui fonctionnent ; • La réhabilitation des installations vétustes du réseau ; • Le délestage récurrent du courant électrique et le manque de suivi des travaux.
4	Préfet	Mamou	Dalaba centre	Non	11/05/2025	En déplacement sur Conakry.
5	Secrétaire général de la commune	Dalaba	Dalaba centre	Oui	10/05/2025	Les autorités de Dalaba sont très favorables au projet, qu'il juge salutaire. Elles ont émis les recommandations ci-après. • Le respect des engagements ; • L'implication soutenue des autorités locales dans la mise en œuvre du projet ; • La réinstallation des personnes qui seront affectées par le projet ; • La prise en compte des attentes des communautés et la réalisation rapide du projet.
6	Secrétaire général chargé des collectivités	Pita	Pita centre	Oui	13/05/2025	Les autorités préfectorales ont salué l'arrivée du projet PAAEG II dans les différentes localités de Pita. Elles recommandent • La réalisation rapide du projet ; • L'extension du projet dans les autres localités non bénéficiaires ; • La prise en compte des préoccupations des communautés ; • La fiabilisation du réseau et le renforcement de capacités des agents de maintenances.
7	Président de la délégation spéciale	Pita	Pita centre	Oui	13/05/2025	Les autorités communales de Pita apprécient et accueillent favorablement le projet qu'elles jugent être d'une grande envergure qui contribuera au développement de différentes

#	Autorités administratives locales	Région	Communes urbaines	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						localités de la ville. Les autorités ont émis les recommandations ci-après : • La réalisation rapide du projet ; • La sensibilisation des populations sur le danger lié au projet ; • La prise en compte des attentes, des préoccupations et recommandation de la population ; • Le désenclavement des localités et l'amélioration des conditions de vie de la population ; • La réduction de la pauvreté, l'immigration clandestine et l'exode rurale.
8	Chef de Cabinet du Gouverneur de Labé	Labé	Labé centre	Oui	20/05/2025	La représentante du Gouverneur de la région de Labé n'a pas manqué de souligné la faiblesse actuelle du réseau électrique dans la région. Toutefois, elle se réjouit de la réalisation future du projet et a formulé les observations et recommandations ci-après : • Il faudra s'inscrire dans la continuité et étendre l'accès à l'électricité et l'amélioration du réseau dans toute la région ; • Accélérer la réalisation du projet pour le développement économique de la zone ; • L'équipe du consultant devra revenir à la fin de sa mission rendre compte des résultats des séances de consultation des populations afin de permettre à l'autorité d'être à niveau en termes d'information.
9	Secrétaire Général de la préfecture en charge de l'Administration	Labé	Labé centre	Oui	20/05/2025	Le représentant du préfet de Labé a souligné l'intérêt particulier que représente le projet pour la région. Il a formulé les observations ci-après : • Malgré la nette amélioration du réseau au centre de la ville, il subsiste des localités dont la desserte en électricité stable laisse toujours à désirer ; • Faute de réactivité sur le terrain de la part de l'EDG, les populations de certaines zones (ex. telidje, diahabé, safatou) doivent supporter d'elles-mêmes les frais d'installation des équipements de transport électrique

#	Autorités administratives locales	Région	Communes urbaines	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						vers leurs concessions, ce qui favorise la prolifération d'accidents électriques parfois graves (incendies) ; La sécurisation des lignes HT s'impose, un incident s'est produit tout récemment au niveau de la ligne qui quitte Pita.
10	Président de la délégation spéciale	Labé	Labé centre	Oui	19/05/2025	Le président de la délégation spéciale de la commune urbaine affirme que ses administrés se réjouiront de la réalisation du projet, notamment les zones insuffisamment desserte en électricité.

Tableau 21 : Récapitulatif des rencontres avec les autorités locales en zone rurale

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
1	Sous-Préfet		Bantignel	Non	16/05/2025	Absent pour raison de campagne de recensement à vocation de l'état civil.
2	Président de la délégation spéciale	Mamou	Bantignel	Oui	16/05/2025	Malgré le calendrier chargé, les autorités communales ont salué l'arrivée du projet à Bantignel. Elles ont fait les recommandations suivantes : - La réalisation rapide du projet ; - Couverture en électricité de toutes les localités de Bantignel ; - Avoir des agents qualifiés pour la maintenance.
3	Sous-Préfet	Mamou	Ninguelandé		15/05/2025	En déplacement pour la formation au camp.
4	Secrétaire General de la commune	Mamou	Ninguelandé	Oui	15/05/2025	Le secrétaire Général de la commune se réjouit et soutient le projet. Il exprime le souhait de voir la réalisation du projet. Selon lui, Ninguelandé est une zone enclavée, l'arrivée du projet est un grand espoir pour le développement.
5	Sous-Préfet		Timbi Toumми	Non	15/05/2025	Absent
6	Sous-Préfet	Mamou	Timbi Madina	Oui	15/05/2025	Occupé avec le recensement des él èves du centre.

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
7	Secrétaire General de la Commune	Mamou	Timbi Madina	Oui	15/05/2025	Après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe du consultant, le SG a introduit la mission auprès des différentes parties prenantes, tout en s'excusant pour les raisons du recensement biométrique en cours.
8	Président de la délégation spéciale	Ma mou	Timbi Toummi	Oui	15/05/2025	Le président de la délégation spéciale se réjouit de la mobilisation des parties prenantes pour échanger sur le projet d'amélioration et l'accès à l'électricité dans sa localité en souhaitant la réalisation rapide du projet.
9	Sous-Préfet	Mamou	Maci	Oui	14/05/2025	Après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe de consultants, le sous-préfet, à l'issue des échanges et des discussions a fait quelques recommandations : • La sensibilisation sur les risques liés à l'électricité ; • La réalisation effective du projet dans un bref délais ; • L'éclairage des voiries publiques.
10	Président de la délégation spéciale	Mamou	Maci	Oui	14/05/2025	Après la présentation du projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée par l'équipe du consultant, le président de la délégation spéciale a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous ; • En souhaitant la réalisation rapide du projet ; • En rappelant que le respect des délais d'exécution des travaux et la création de l'emploi enfin d'éviter l'immigration clandestine des jeunes.
11	Sous-Préfet	Mamou	Kourou Maninka	Oui	11/05/2025	Les autorités sous préfectorales de Kourou Maninka ont apprécié l'arrivée du projet dans les différentes localités. Elles suggèrent : • Le respect des engagements et du contenu local ; • Le respect des normes environnementales ; • La protection de la population pendant la mise en œuvre du projet ; • L'implication des autorités locales.
12	Président de la délégation spéciale	Mamou	Kourou Maninka	Oui	11/05/2025	Les autorités communales de Kourou Maninka n'ont pas manqué d'apporter leur soutien au projet. Elles recommandent d'accélérer la réalisation du projet pour le développement socio-économique de la localité.

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
13	Sous-Préfet	Mamou	Ditinn	Oui	11/05/2025	A souhaité la bienvenue à la mission et prêt à intervenir s'il y a des difficultés.
14	Président de la délégation spéciale	Mamou	Ditinn	Oui	11/05/2025	Les autorités communales sont favorables à l'installation du projet dans les localités de Ditinn. Elles ont émis le souhait de la densification et la réhabilitation du réseau existant et la réalisation rapide du PAAEG2.
15	Sous-Préfet	Mamou	Koba	Oui	12/05/2025	Le sous-préfet recommande le respect des engagements du projet ainsi que le respect du contenu local et la prise en compte des attentes et préoccupations des communautés concernant le projet.
16	Président de la délégation spéciale	Mamou	Koba	Oui	12/05/2025	Les autorités communales recommandent la mise en œuvre rapide du projet ainsi que la nécessité d'avoir l'électricité dans les districts et secteurs. L'arrivée du PAAEG2 permettra le développement et l'amélioration des conditions de vies des populations.
17	Sous-Préfet	Mamou	Mitty	Oui	12/05/2025	Le Sous-préfet n'a pas manqué de souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à la mission,
18	Président de la délégation spéciale	Mamou	Mitty	Oui	12/05/2025	Les autorités communales sont favorables au projet. Elles recommandent la réalisation rapide du projet et la sécurisation des installations ainsi que la sensibilisation de la population sur les risques liés à l'électricité,
19	Sous-Préfet	Mamou	Brouwal Tappè	Oui	13/05/2025	Le sous-préfet remercie le gouvernement et la banque mondiale pour la réalisation du PAAEG2. Selon lui, ce projet est un atout pour le développement socio-économique de la localité. Il recommande le respect des normes environnementales durant les activités du projet.
20	Président de la délégation spéciale	Mamou	Brouwal Tappè	Oui	13/05/2025	Les autorités communales souhaitent la bienvenue à la mission et se réjouissent à l'arrivée du projet dans les localités. Ils souhaitent la prise en compte des attentes et les préoccupations des communautés.
21	Sous-Préfet	Mamou	Gongoret	Oui	14/05/2025	Les autorités communales sont favorables à l'installation du projet dans les localités de Gongoret et recommandent : • Sensibiliser les populations sur la consommation de l'électricité ;

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						Développement des localités et l'amélioration des conditions de vies des populations.
22	Président de la délégation spéciale	Mamou	Gongoret	Non	14/05/2025	L'autorité était absente au moment du passage de l'équipe du projet.
23	Sous-Préfet	Mamou	Sintaly	Oui	14/05/2025	Les autorités sont favorables à la mise en œuvre de la phase 2 du PAAEG dans la Sous-Préfecture de Sintaly. Les autorités ont émis les recommandations ci-après. - Sensibiliser les populations sur la consommation de l'électricité ; - Impliquer la main d'œuvre locale dans la mise en œuvre des activités du projet ; - Assurer la formation et le renforcement des capacités des agents de terrain de l'EDG notamment les services de maintenances.
	Président de la délégation spéciale	Mamou	Sintaly	Oui	14/05/2025	Les autorités communales se réjouissent de la réalisation PAAEG2 et ont formulé les recommandations suivantes : La desserte de toutes les localités de Sintaly en courant électrique.
24	Sous-Préfet	Mamou	Dounet	Oui	09/05/2025	Le sous-préfet apprécie la politique du gouvernement à travers le Ministère de l'Énergie et la Banque mondiale pour la réalisation du PAAEG2 dans la région de Mamou en général et de la sous-préfecture de Dounet en particulier. Il recommande : - La desserte de toutes les localités de Dounet ; - L'éclairage des voiries ; - Le respect des engagements.
25	Président de la Délégation Spéciale	Mamou	Dounet	Oui	09/05/2025	Les autorités communales de Dounet ont émis le souhait et la nécessité d'avoir le courant électrique dans les districts et secteur de Dounet. Les préoccupations formulées sont les suivantes : - La compensation des terres ; - Urbanisation à travers des routes pendant la mise en œuvre du projet ;

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						Le respect des normes environnementales durant la phase des travaux d'extension.
26	Sous-Préfet	Mamou	Kaala	Oui	11/05/2025	Le sous-préfet a souhaité la bienvenue à la mission et il sollicite le démarrage rapide du projet à Kaala, ainsi que la couverture éventuelle de toutes les localités.
27	Président de la délégation spéciale	Mamou	Kaala	Non	11/05/2025	Il était absent au moment du passage de la mission.
28	Sous-Préfet	Mamou	Tolo	Non	09/05/2025	En déplacement pour Ouré Kaba.
29	Président de la délégation spéciale	Mamou	Tolo	Oui	09/05/2025	Les autorités communales de Tolo remercient la délégation du Ministère de l'énergie pour l'électrification de Tolo. Apprécie à sa juste valeur la mobilisation des parties prenantes au tour du projet. Les recommandations formulées sont les suivantes : - La réalisation rapide du projet ; - L'extension du réseau électrique vers les autres localités non-bénéficiaires de Tolo.
30	Sous-Préfet	Mamou	Bouliwell	Oui	09/05/2025	Absent pour des raisons de recensement.
31	Président de la délégation spéciales	Mamou	Bouliwell	Oui	09/05/2025	Les autorités de Noulivell sont comptant de la venue du projet dans leurs localités. Elles expriment le souhait de voir le PAAEG2 renforcé la capacité du réseau électrique existant, Les recommandations formulées sont les suivantes : - L'augmentation des transformateurs ; - La réhabilitation du réseau ; - L'éclairage des voiries publiques ; - La qualification des agents de l'EDG.
32	Sous-Préfet	Labé	Hafia	Non	21/05/2025	Absent pour raison de réception d'une délégation gouvernementale.
33	Diallo Vice-C	Labé	Hafia	Oui	21/05/2025	Madame Mariama Mamoudou Diallo a félicité et encouragé le projet. Elle a fait des recommandations suivantes : Le projet soit bénéfique pour toutes les localités de Hafia ;

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						• Tout Hafia soit électrifié et y compris les huit districts ; • La préservation de l'environnement pendant les travaux ; • La protection de la population ; • La réinstallation effective des PAP.
34	Sous-Préfet	Labé	Daralabé	Oui	21/05/2025	Le sous-préfet, après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe du consultant, se réjouit de l'arrivée du projet dans la localité. À l'issue des échanges, il a émis le souhait de voir le projet : • Contribuer à la réduction du banditisme ; • L'éclairage public ; • Le désenclavement et le développement.
35	Président de la délégation spéciale	Labé	Daralabé	Oui	21/05/2025	Les autorités communales de Daralabé sont favorables au projet. Durant les échanges, elles ont soulevé des questions suivantes : A quand la réalisation du projet ? Est-ce que les autres localités non bénéficiaires auront le courant ? Les recommandations suivantes ont été faites : • La réalisation rapide du projet ; • L'éclairage public et l'extension du réseau vers d'autres localités non bénéficiaires.
36	Sous-Préfet	Labé	Garambé	Non	21/05/2025	Absent pour des raisons de santé.
37	Président de la délégation spéciale	Labé	Garambé	Oui	21/05/2025	Monsieur le président de la délégation spéciale se réjouit de l'arrivée du projet dans sa localité. Il recommande au projet : • La desserte en électricité de toutes les localités de Garambé ; • L'éclairage de tous les points noirs ; • La régularité du courant électrique.
38	Sous-Préfet	Labé	Popodara	Non	22/05/2025	Absente pour des raisons de réception de la délégation gouvernementale.
39	Vice-Président de la délégation spéciale	Labé	Popodara	Oui	22/05/2025	Monsieur Amadou Habib Diallo Vice-Président de la délégation spéciale, après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe de consultants dira que la population de Popodara

#	Autorités administratives locales	Région	Communes rurales	Rencontrées (Oui / Non)	Date de la rencontre	Observations/recommandations (si applicable)
						adhère à 99 % au projet. Selon lui, la population porte un intérêt particulier à l'électrification de toutes les localités de Popodara.
40	Sous-Préfet	Labé	Tountounroun	Oui	22/05/2025	Il a souhaité la bienvenue à l'équipe de consultants et l'a conduit chez le président de la délégations spéciale. Comme il devrait recevoir une délégation gouvernementale.
41	Président de la délégation spéciale	Labé	Tountounroun	Oui	22/05/2025	Le président de la délégation spéciale soutient que la population de Tountounroun accueillera le projet à bras ouverts. Puisqu'il s'agit de l'électrification, ils seront heureux de sa mise en œuvre.

7.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes ci-dessous décrit le processus et les méthodes de mobilisation, y compris l'enchaînement des actions à mener, les sujets de consultation et les parties prenantes ciblées.

Tableau 22 : Matrice du plan de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence et Dates
Préparation du projet (conception et réalisation des investigations et études préliminaires)	• Membre du Gouvernement • Banque Mondiale et autres partenaires techniques et financiers • L'EDG et l'UGP • Le Comité préparatoire du projet • Les Services techniques et administratifs des régions de Mamou et de Labé • Les Collectivités locales des régions de Mamou et de Labé • Les communautés locales • Services électricité et énergie • Les Cabinets et firmes de consultants et les consultants individuels experts sectoriels • Autres parties touchées et parties concernées de manière générale par les différentes activités de développement du projet	• Présenter le projet et recevoir des commentaires en retour sur ses activités prévues. • Identifier les parties prenantes du projet • Rendre compte des progrès • Mener des consultations sur les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) • Préparation des instruments de sauvegarde E&S (EIES, PAR, PMPP, PGMO, PEES, etc.) • Informer sur la publication des résultats • Informer sur la gestion des réclamations	• Réunions et discussions de groupes thématiques • Consultations locales • Visite de courtoisie • Rencontres formelles • Discussions ou enquêtes Entretiens individuels Visites de terrain • Affiches dans les lieux publics • Slammeur locaux et crieurs publics	• Ministère de l'Énergie, de l'hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH) • La Société Électricité de Guinée	Durant toute la phase de préparation du projet

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence et Dates
Mise en œuvre des activités de développement du projet (réalisation des travaux de génie civil et d'installation des équipements)	• Membre du Gouvernement • Banque Mondiale et autres partenaires techniques et financiers • L'EDG et l'UGP • Les Services techniques et administratifs des régions de Mamou et de Labé • Les Collectivités locales des régions de Mamou et de Labé • Les communautés locales • Les entreprises de travaux publics et les fournisseurs locaux et nationaux • Les Cabinets et firmes de consultants et les consultants individuels experts sectoriels • Autres parties touchées et parties concernées de manière générale par les différentes activités de développement du projet	• Contribuer à la mise en œuvre des mesures E&S et des activités du projet • Faire le suivi des mesures E&S (mise en œuvre PAR, PGES, etc.) • Faire le suivi de la gestion des réclamations et de la résolution des réclamations liées au projet • Communiquer sur le projet	• Réunions et discussions de groupes • Consultations locales • Réunions et séances de travail formelles • Discussions ou enquêtes • Entretiens individuels • Visites de terrain • Presse écrite et audiovisuelle • Site web de l'EDG • Affiches dans les lieux publics	Équipe E&S de l'UGP - EDG	Durant toute la phase de mise en œuvre du projet

7.3. Stratégie de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations publiques menées dans les différentes localités traversées par le projet dans les régions de Mamou et de Labé ont permis de noter que des velléités de violence basée sur le genre (VBG) et d'agressions à caractère sexuel subsistent dans les communautés concernées.

Par conséquent, afin de s'assurer de la pleine inclusion de tous les groupes vulnérables, y compris les victimes de VBG et d'agressions à caractère sexuel, dans tous les processus de la phase 2 du PAAEG, il est primordial de disposer d'un dispositif opérationnel de gestion de ces parties prenantes.

La stratégie qui est préconisée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables est fondée sur les composantes ci-après :

- Le renforcement de l'équipe de l'UGP avec des experts sectoriels et/ou des compétences, notamment l'expertise Genre et Inclusion Sociale (GIS), en gestion des réclamations et en mobilisation communautaire. Ces experts doivent jouir d'une forte expérience en gestion de sujets sensibles et être capable de mettre en place des mécanismes d'engagements sécurisés et confidentiels afin de pouvoir offrir une assistance appropriée à ces parties prenantes ;
- Le renforcement des capacités en matière de gestion des réclamations sensibles et des groupes vulnérables marginalisés ;
- La mise en place d'accord de partenariat avec les organisations non gouvernementales accréditées de la zone d'influence du projet, qui œuvrent dans les questions de protection sociale ;
- La conduite de campagnes de sensibilisation sur les VBG et les agressions à caractère sexuel dans les quartiers/secteurs traversés par le projet dans les régions de Mamou et de Labé.

Dans l'optique que tous les ménages, dont les chefs de ménage femme, les groupes et personnes vulnérables affectés, aient accès et participent à tous les niveaux de consultation, le consultant préconise l'utilisation des approches d'engagement qui sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : Approche d'engagement inclusive pour les PAP et groupes vulnérables

<i>Approche d'engagement</i>	<i>Logique d'intervention</i>
Que les messages transmis sont bien compris par les bénéficiaires	S'assurer que les individus, communautés, personnes et groupes vulnérables de la zone d'influence sont engagés en langues locales avec des outils adaptés tels que les fiches didactiques, les brochures et ou plaquettes simples, etc.
De l'appropriation de la ou des problématiques par les bénéficiaires	• Favoriser la mise en place de cadres de dialogue qui mettent à l'aise les participants. • Prendre en compte les sensibilités sociales afin de donner l'opportunité à toutes les couches sociales de formuler leurs opinions (jeunes, personnes en situation d'handicap, les femmes, etc.)
Que les formulations de réponses ne sont pas entravées par des conflits de communication	Idem

<i>Approche d'engagement</i>	<i>Logique d'intervention</i>
Que les consultations des PAP reflètent l'expression de leurs besoins, opinions ou préoccupations dans la mise en œuvre du projet et l'exécution du plan de réinstallation	• Offrir au PAP un cadre libre de toute influence dans le cadre des opérations de recueil des données socioéconomiques • S'assurer d'inclure dans les questionnaires d'enquêtes socioéconomiques des PAP, des questions relatives à leurs préoccupations ainsi que leurs désirs en termes d'option de réinstallation et de mesures d'accompagnement au cas où elles seraient affectées par les activités du projet.
Que les PAP soient pleinement engagés dans le processus de consultation	S'assurer que les PAP et les populations en général, y compris les groupes vulnérables soient informés et consultés tout au long du processus de préparation et de mise en œuvre des PAR et du PGES.

En outre, le PAAEG dans sa deuxième phase prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information :

- Veiller à ce que les équipes de mobilisation des populations au niveau local soient paritaires et promouvoir le leadership des femmes dans celles-ci ;
- Concevoir des enquêtes en ligne et en personne et d'autres activités de mobilisation de manière à ce que les femmes qui s'occupent de tâches non rémunérées puissent y participer ;
- Prévoir des dispositions en matière de garde d'enfants, de transport et de sécurité pour toute activité de dialogue avec les populations locales en personne ;
- Promouvoir des consultations séparées par sexe et d'autres démarches permettant une participation libre et active des femmes et des jeunes filles, y compris des groupes de femmes et de jeunes filles qui sont particulièrement exposés à l'exclusion et à des risques potentiellement associés au projet ;
- Consulter les organisations de féminines, notamment celles qui militent en faveur des droits des survivants et survivantes aux VBG et EAS-HS en particulier ;
- Mettre au profit du matériel pédagogique destiné à sensibiliser les femmes en enceintes aux mesures d'hygiène élémentaires et aux précautions à prendre pour éviter les infections, et à leur montrer où et comment obtenir des soins sur la base de leurs questions et préoccupations ;
- Générer des informations spécifiques sur les personnes âgées et présentant des troubles de santé selon leurs besoins spécifiques et expliquer pourquoi ces personnes sont plus exposées et quelles sont les mesures à prendre pour s'occuper d'elles ;
- Adapter les messages et les rendre exploitables en fonction des conditions de vie particulières (y compris les maisons de retraite) et de l'état de santé des personnes âgées ;
- Cibler les membres de la famille des personnes âgées pouvant s'occuper de leurs besoins ;
- Fournir des informations dans des formats accessibles, tels que le braille ou les gros caractères pour les personnes en situation d'handicap ;

- Offrir de multiples formes de communication telles que les audio-transcriptions ou encarts vidéo en langue des signes, le sous-titrage de texte pour les malentendants et des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance ;
- Considérer les questions de genre et d'autres dimensions de l'identité et de la vulnérabilité ;
- Concevoir pour des enfants des supports d'information et de communication adaptés et fournir aux parties prenantes les compétences nécessaires pour recueillir les préoccupations des enfants et promouvoir leurs points de vue, leur intérêt supérieur, leurs perspectives et leur participation ;
- Mobiliser les moyens nécessaires pour dialoguer en toute sécurité avec des adolescents, et/ou faire appel à des organismes qui militent pour les droits des enfants ;
- Organiser des réunions régulières avec les acteurs de l'informel pour discuter de leurs besoins, préoccupations et suggestions ;
- Utiliser des méthodes participatives pour recueillir leurs points de vue, comme les ateliers de discussion, les groupes de travail et les enquêtes ;
- Mettre en place des mécanismes de retour d'information pour permettre aux acteurs de l'informel de signaler les problèmes et de proposer des solutions ;
- Utiliser des outils technologiques, comme les applications mobiles ou les lignes téléphoniques dédiées pour faciliter la communication

VIII. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

Les activités de mise en œuvre du PMPP doivent être déroulées de manière soutenue durant tout le cycle de développement du projet. Pour ce faire, le projet doit disposer de ressources financières, matérielles et humaines importantes.

Tableau 24 : Ressources requises pour la mise en œuvre du projet

#	Ressources requises	Observations
1	Personnel	• Spécialiste en sauvegarde sociale pour évaluer les impacts sociaux et proposer les mesures d'atténuation ; • Spécialiste en sauvegarde environnementale pour évaluer les impacts environnementaux et proposer les mesures d'atténuations ; • Spécialistes en Genre et Inclusion Sociale (GIS) : Pour élaborer des stratégies claires d'engagement des parties prenantes sensibles comme les groupes vulnérables et appuyer dans la diffusion de messages clairs et efficaces. • Expert en mobilisation communautaire pour organiser les opérations de mobilisation communautaire dans les différentes localités affectées par le projet. • Facilitateurs communautaires : pour organiser et animer les réunions et consultations avec les communautés locales. • Traducteurs et interprètes : pour assurer une communication efficace dans les langues locales.
2	Financement	• La mise en place d'un budget dédié à la réalisation des activités de mobilisation des parties prenantes (réunions publiques, campagnes de sensibilisation, les déplacements, la confection des outils de communication, etc. • La mise en place de fonds de contingence afin de pouvoir faire face aux situations imprévues ou urgentes.
3	Matériel et équipement	• Le développement d'outils de communication tels que les brochures, les affiches, les panneaux d'affichage, les supports audiovisuels, etc. • La mise à disposition au besoin des outils technologiques comme les ordinateurs, téléphones, tablettes, rétroprojecteurs et autres équipements nécessaires pour la communication et la documentation des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le principal responsable de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes de la phase 2 du PAAEG est l'UGP – EDG en sa qualité de maître d'ouvrage délégué par le gouvernement guinéen. Par conséquent, sur le plan opérationnel, la responsabilité de la gestion du PMPP incombe à l'équipe de coordination du projet.

Tableau 25 : Rôle et responsabilités de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

#	Poste / fonction	Rôle
1	Unité de Gestion du Projet (UGP – EDG)	• Coordonner et superviser la préparation et la mise en œuvre du PMPP • Maintenir et actualiser la base de données des parties prenantes du projet.
2	Les experts sectoriels de l'EDG : • Expert Social • Expert Genre et Inclusion Sociale (GIS) et VBG • Expert Environnemental	• Mettre en œuvre le PMPP, sous la supervision du Coordonnateur

#	Poste / fonction	Rôle
	- Expert en gestion des réclamations - Expert en mobilisation communautaire	
3	Responsable Administratif et Financier (UGP)	- Analyse et confirmation du budget - Mise à disposition du budget relatif à la mobilisation des parties prenantes
4	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Préparation des contrats avec les différents prestataires requis dans le cadre de la mise en œuvre du PMPP
5	Spécialiste en suivi évaluation	- Le développement d'un système de suivi de la mise en œuvre du PMPP qui est fondé sur des indicateurs de performances simples et faciles à mesurer. - La mise en place d'un système de suivi et de mise à jour de la base de données des parties prenantes au niveau national et les registres des engagements au niveau régional.

8.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

La mise en œuvre du PMPP de la phase 2 du PAAEG relève de la responsabilité de l'UGP pour le compte de la République de Guinée. Par conséquent, l'UGP – EDG doit disposer d'une équipe de coordination qui comporte les profils sectoriels clés et/ou de personnes qui recoupent les compétences présentées ci-après :

- Expert en développement Social ;
- Expert Genre et Inclusion Sociale (GIS) et VBG ;
- Expert Environnemental ;
- Expert en gestion des réclamations ;
- Expert en mobilisation communautaire.

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du projet sont les suivantes :

- Faire appel aux crieurs publics, aux Présidents de district et de secteurs, les représentants de la jeunesse, aux représentantes des femmes ainsi qu'aux représentants des sages pour transmettre les informations relatives à la mobilisation ;
- Transmettre les communiqués dans les différentes mosquées et églises ;
- Mobiliser les parties prenantes dans les lieux indiqués par les autorités locales et administratives appropriés ;
- Mettre à la disposition des communautés des moyens et canaux de communication accessibles ;
- Communiquer dans les différentes langues locales avec les communautés pour une meilleure compréhension de la mobilisation ;
- Donner le temps aux parties prenantes de communiquer librement sans influencer ni interrompre ;
- Communiquer avec des nouvelles technologies de l'information pour les personnes qui en sollicitent.

L'UGP devra constituer en son sein une équipe dédiée à la mobilisation des parties prenantes en général et des groupes vulnérables en particulier. Toutes les dispositions devront être prises

afin de porter l'information aux parties prenantes à temps opportun et de s'assurer d'obtenir le consentement des groupes vulnérables avant de procéder à leur mobilisation. Sur la base des indications qui sont contenues dans le présent rapport PMPP, l'équipe dédiée de l'UGP définira les modalités de mobilisation, les sujets à aborder, la durée de mobilisation ainsi que les moyens de communication et les charges liées aux activités de mobilisation des groupes vulnérables.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront enregistrées ou consignées dans des procès-verbaux, des comptes rendus, des registres au niveau des collectivités locales et des copies seront enregistrées sur des disques durs externes qui seront conservés dans un endroit sécurisé (au niveau de l'UGP du PAAEG).

Les procès-verbaux approuvés des différentes devront être rendus publics, à travers une publication sur le site web du PAAEG, de l'EDG et celui du Ministère de tutelle, le MEHH. De manière générale toutes les activités de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du développement de la phase 2 du PAAEG devront être documentées, archivées et rendues accessibles en ligne ou au niveau des préfectures et des municipalités traversées.

8.2 Budget du PMPP

Poste budgétaire	Cout unitaire USD	Fréquence / Quantité	Montant (USD)
A. Gestion des plaintes			80 000
Forfait annuel MGR	25000	4 années	80 000
B. Réunions d'information			60 000
Réunions avant études	1000	30 réunions	30 000
Réunions pendant mise en œuvre	1000	30 réunions	30 000
C. Campagnes de sensibilisation			338 000
Design et impression d'affiches (3,000 USD x 4)	10000	1 campagne par an x 4 ans	40 000
Diffusion SMS (base estimée : 200,000 messages/an à 0,01 USD/message)	0.01/message	800,000 messages sur 4 ans	8 000
Campagnes radio	5000/mois	6 radios x 3 mois x 4 ans	240 000
Campagnes TV	10000	1 campagne par an x 4 ans	40 000
Autres supports	2500	1 fois / an	10 000
D. Enquêtes et Suivi			100 000
Enquête de perception à mi-parcours	50000	1 enquête	50 000
Enquête finale de clôture	50000	1 enquête	50 000
E. Formations parties prenantes			55 000
10 ateliers	5000	10 ateliers	50 000
Développement de modules	5000	1 fois / an	5 000
F. Autres activités transversales			153 000
Responsable Communication (48 mois x 2,000 USD)	2000/mois	48 mois	96 000
Logistique (véhicule, carburant...) (48 x 1,000 USD)	1000/mois	48 mois	48 000
Mise à jour PMPP annuelle (3 x 3,000 USD)	3000	3 fois	9 000
Réserve pour imprévus (~5%)			39 300
		Total USD	825 300

IX. Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR)

9.1. Justification du mécanisme de gestion des réclamations

Conformément aux bonnes pratiques internationales, le projet mettra en place un mécanisme de traitement des réclamations, plaintes et doléances générées par les différentes activités dans le cadre du projet. Une réclamation est un grief ou une préoccupation soulevée par un individu ou une organisation qui estime avoir été lésé par le projet durant une phase de son développement. Les réclamations peuvent prendre la forme de réclamations spécifiques à propos de dommages ou préjudices réels, de préoccupations générales au sujet des activités du projet, d'incidents et des impacts, perçus ou réels. A noter que le terme plainte ou encore grief peut aussi être utilisé, au même titre que réclamation. Par cohérence avec le mécanisme national, le terme « réclamation » est ici usité principalement.

Il est important de noter que le Projet utilisera le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR), et ce trois (3) mois après la rentrée en effectivité du Projet. Durant les trois (3) premiers mois, l'actuel MGR d'EDG sera utilisé.

Ainsi par cohérence avec la politique nationale en matière de gestion des réclamations, le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR) porte sur l'action communale : il est une exigence liée aussi bien à la gestion environnementale et sociale des projets financés par la Banque Mondiale qu'à l'ensemble de ses actions de développement.

Sont repris dans ce chapitre les principes qui encadrent ce MNGR, qui a été élaboré selon les bonnes pratiques internationales, nationales notamment celles de la Banque mondiale.

9.2. Principes directeurs du mécanisme de gestion des réclamations

Conformément aux recommandations qui sont contenues dans le Manuel National de Gestion des Réclamations (MNGR) de la Guinée, les principes et valeurs qui sont présentés dans le tableau ci-dessous sous-tendent la mise en œuvre des activités de gestion des réclamations de la phase 2 du PAAEG.

Tableau 26 : Principes fondamentaux du mécanisme de gestion des réclamations selon le MNGR de la Guinée

Principes fondamentaux du MGR	
Principe	Définition
Principes fondamentaux d'un MGR « classique »	
Participation	Ce principe implique la participation effective de l'ensemble des parties prenantes. En effet, le succès et l'efficacité du système ne seront assurés grâce à une forte participation toutes les parties prenantes et une intégration effective des bénéficiaires au processus. Ainsi, les populations ou groupes d'utilisateurs doivent participer à chaque étape du processus : conception, exécution, suivi, évaluation et amélioration.
Mise en contexte et pertinence	Ce principe s'appuie sur l'adaptation du système de gestion des réclamations au contexte local. En effet, un système de réclamation doit être localisé de sorte qu'il soit adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locales et s'inscrive dans le cadre particulier du projet ou programme mis en œuvre. D'où le lien avec le principe de participation (concevoir le mécanisme avec la participation des utilisateurs potentiels et d'autres parties prenantes).
Sécurité	Ce principe induit la sécurité des parties prenantes qui utilisent le MGR. En effet, le MGR ne doit faire l'objet d'aucune répression pour ses utilisateurs. Pour s'assurer que les utilisateurs sont protégés et qu'ils peuvent

Principes fondamentaux du MGR	
Principe	Définition
	présenter une réclamation ou une inquiétude en toute sécurité, il faut examiner soigneusement les risques qu'ils pourraient courir et les intégrer à la conception du MGR. Ainsi, il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme, si nous voulons qu'il reste crédible, inspire confiance et soit utilisé de manière efficace.
Confidentialité	Ce principe stipule que les informations fournies au MGR ne soient accessibles qu'aux personnes appropriées. Ainsi, pour créer un environnement où les utilisateurs peuvent plus facilement exprimer leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une réclamation et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, assurer des mesures de protection pour stocker et partager les informations en toute sécurité. Limiter l'accès aux informations de façon générale, particulièrement aux informations sensibles.
Transparence	Ce principe voudrait que les mêmes types de réclamations reçoivent les mêmes réponses. Et si les réponses sont différentes, fournir des explications aux usagers. A cet effet, les usagers doivent être clairement informés de la démarche pour avoir accès au MGR et des différentes procédures, des délais de traitement des réclamations. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
Accessibilité	Ce principe stipule que le MGR doit être accessible à l'ensemble des parties prenantes sans discrimination. A cet effet, il est essentiel que le mécanisme soit accessible à l'ensemble des parties prenantes particulièrement aux individus et groupes vulnérables pour lesquels le MGR doit fournir une méthode spécifique consultation. Ainsi, lorsque le risque d'exclusion est élevé, un dispositif spécifique doit être mis en place pour permettre de recueillir les avis des personnes et groupes vulnérables tel que la réception des réclamations verbales (pour ceux qui ne savent pas lire et écrire).
Caractéristiques supplémentaires du MNGR	
Principe	Définition
Adaptabilité	Ce principe repose sur la capacité du mécanisme à s'adapter non seulement au contexte local (spécificités culturelles, langues locales, catégories socioprofessionnelles) mais aussi au contexte national (actualité sociopolitique, législations nationales, etc.) et aux enjeux internationaux (Changement Climatique, Conflits transfrontaliers, accords internationaux, etc.).
Universalité	Ce principe met en avant la nécessité de doter toutes les parties prenantes du MGR d'un document de référence unique, indiquant un unique mode opératoire. Cela sous-tend également que tous les acteurs doivent bénéficier des mêmes équipements et de la même formation.
Approche communale, basée sur la durabilité	Ce principe fait référence à la place centrale qu'occupe la Collectivité Locale dans le MNGR. En effet, elle constitue l'ancrage territorial le plus pérenne pour garantir la viabilité, l'efficacité et la durabilité du mécanisme. Aussi, cette approche signifie également que la CL doit à terme prendre le relai sur l'accompagnement des CGR.

Source : MNGR, 2024

9.3. Objectif du mécanisme de gestion des réclamations

De manière générale, le mécanisme de gestion des réclamations de la phase 2 du PAAEG a pour objectif de permettre aux populations et communautés de la zone d'influence du projet de disposer d'un cadre formel de dépôt de grief relatif au projet ou à ses activités connexes. En outre, le mécanisme vise la résolution des conflits à l'amiable et d'établir un dialogue

constructif entre le plaignant et le projet en minimisant les recours à l'action en justice. A l'exception des cas d'incidents tels que les VBG, les agressions à caractère sexuel et autres actes criminels qui sont de fait exclus d'une résolution à l'amiable.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis par le mécanisme de gestion des réclamations sont les suivants :

Établir un mécanisme pour recevoir et traiter les réclamations en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

- Fournir un système efficace, transparent, adapté, équitable et non discriminatoire qui permettra aux personnes lésées de se plaindre et d'éviter les litiges ;
- Favoriser le règlement social et à l'amiable des réclamations et éviter le mieux que l'on peut de faire recours à la justice ;
- Protéger les droits élémentaires des victimes ;
- Minimiser la mauvaise publicité, éviter les retards dans l'exécution des études et des travaux du projet ;
- Assurer la durabilité des interventions de la phase 2 du PAAEG ;
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

Les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale exigent que le mécanisme de gestion des réclamations soit un moyen structuré de réception et de résolution des réclamations. Les réclamations devraient être traitées promptement selon un processus compréhensible et transparent, approprié sur le plan culturel, aisément acceptable pour tous les segments des communautés affectées, gratuit et sans représailles. Le mécanisme devrait être approprié à l'ampleur des impacts et des risques présentés par un projet et être bénéfique pour la société et les parties prenantes.

Notons qu'il est primordial, de mettre en place un mécanisme rigoureux dès le départ des actions de développement, car la gestion des réclamations est une activité qui dure tout le long du projet. La procédure de résolution des réclamations proposées comporte plusieurs étapes. Le MGNR traite de toutes les réclamations qui sont alors enregistrées dans le MGNR, et ce qu'elles soient fondées ou non fondées.

9.4. Typologie des réclamations

La typologie des réclamations conformément aux recommandations du MNGR est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27 : Typologie des réclamations selon la classification du MNGR

Thèmes	Logique d'inclusion
Gestion financière	• Le processus de passation de marchés ou le choix des prestataires ; • Les risques liés à la corruption ; • Le détournement de fonds ou de biens ; • La gestion des fonds publics alloués ou investis, etc.
Processus de planification participative	• Les procédures de consultation et de participation citoyennes ; • La divulgation des décisions et des documents communaux (y compris les documents de sauvegarde) ; • Le type ou la nature des décisions prises par les autorités locales ;

Thèmes	Logique d'inclusion
	• Les orientations dans le choix des investissements pour éviter ou réduire les effets négatifs, etc.
Impacts environnementaux et sociaux	• Les mesures de suppression ou d'atténuation d'impacts négatifs ; • Le non-respect des procédures établies par les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour les microprojets ou par la Gestion Environnementale et Sociale des activités de construction ; • Autres impacts environnementaux et sociaux liés à la conception, aux travaux, à l'exploitation et au fonctionnement des investissements communaux ; • L'acquisition et l'occupation de terres, la réinstallation de populations et leurs compensations, - Les bruits et autres nuisances pendant les travaux ; • Des travaux générant des nuisances et perturbations fréquentes, etc.
Investissements communautaires / microprojets :	• Le choix des investissements communautaires ; • Le choix des bénéficiaires/participants ; • L'influence des autorités sur les cadres ou dans le choix des prestataires ; • Le choix du site d'implantation ; • Le non-respect des quotas de représentativité dans les structures de gestion des microprojets ; • La qualité des infrastructures ou autres actions réalisées ; • Le respect des règles de justice et d'équité etc..
Mauvais(es) gestions/conduites ³:	• L'injustice ; • La discrimination ; • La dégradation d'espaces verts ; • Le manque de redevabilité ; • L'atteinte aux droits des personnes vulnérables ; • L'atteinte à une activité commerciale d'un résident ; • Des cas de VBG/EAS-HS, etc.

Source : MNGR, 2024

9.4. Composition, organisation et fonctionnement du mécanisme de gestion des réclamations

9.4.1 Composition et responsabilité des parties en charge du mécanisme de gestion des réclamations

En droite ligne avec l'approche de gestion des réclamations qui est préconisée dans le MNGR de la Guinée, la gestion des réclamations de la phase 2 du PAAEG repose sur la création de Comités de Gestion des Réclamations (MGR) au niveau des communes traversées par le projet.

En effet, selon le MNGR : « *Le Comité de Gestion des Réclamations (CGR) : installé dans chaque Commune, cette entité s'occupe de la gestion du MNGR au niveau de la Collectivité Locale, il prendra en compte toutes les réclamations portant sur l'action communale et l'intervention d'acteurs externes (projets partenaires et agences de développement), exprimées par les citoyens. Ils sont formés, équipés par les projets partenaires de la commune et contribuent à la gestion des réclamations non sensibles à l'échelle communale. Pour apporter des réponses techniques ou institutionnels, le CGR peut toutefois faire appel aux Services Techniques Déconcentrés (STD), aux Agents Techniques d'Encadrement des Communes (ATEC), aux spécialistes des projets partenaires, aux autorités communales, etc.* ».

³ Il s'agit des types de réclamations dites « sensibles ».

La gestion des réclamations dans le cadre du développement de la phase 2 du PAAEG sera effectué selon la hiérarchisation qui est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : Présentation des (5) cinq niveaux de gestion des réclamations

Niveau de gestion	Parties prenantes impliquées
Niveau national	• L'Équipe Nationale de Gestion des Réclamations (ENGR) • L'Unité de Gestion du Projet de l'EDG • Le centre d'appel national
Niveau régional	• Les services Techniques Décentralisés • Les Agents de l'EDG • Les Agents régionaux de Suivi de l'ANAFIC
Niveau préfectoral	• Les Comités de Gestion des Réclamations installés dans les communes traversées • Les Services Préfectoraux de Développement (SPD) • Les services techniques • Les Agents de l'EDG
Niveau communal	• Les Comités de Gestion des Réclamations installés dans les communes traversées • Les autorités communales • Le personnel de terrain (facilitateurs, agents communautaires, etc.) • Les services techniques • Les représentants des bénéficiaires, ONG et autres parties prenantes
Niveau quartier/district	• Président(es) et chef(fes) de quartiers/districts • Les autorités communales • Le représentant des sages • Le représentant des jeunes, les points focaux et autres personnes ressources.

Source : MNGR, 2024

9.4.2 Organisation de la gestion des réclamations non sensibles

Le mécanisme de gestion des réclamations est structuré selon les étapes qui sont présentées ci-dessous :

Étape 1. Réception et enregistrement de la réclamation

Lorsqu'un plaignant dépose une réclamation, le point focal lui explique les types de plaintes traités dans le cadre du projet, l'écoute ensuite enregistre sa plainte et lui remet *immédiatement un Accusé de réception*. Signalons qu'un accusé de réception est obligatoire pour toutes les plaintes déposées par les parties prenantes du projet. Le registre utilisé pour enregistrer les plaintes à cet effet comprend les rubriques suivantes :

- Date de la plainte ;
- Description de la plainte ;
- Description des ententes et autres mesures prises ;
- Date de résolution de la plainte ;
- Nom, adresse et numéro de la carte d'identité nationale du plaignant ;
- Signatures du (des) plaignant(s), de l'Autorité Locale concernée le niveau de Médiation.

Après enregistrement de la plainte, le Point Focal expliquera au plaignant la suite de la procédure de gestion de sa plainte ainsi que les délais envisagés pour chaque niveau.

Spécifiquement, pour les doléances qui proviendraient des personnes analphabètes, les points focaux des MGP s'engagent à les retranscrire dans le formulaire ou le registre dédié et de les traiter au même titre que les autres plaintes. Les réclamations saisies seront par la suite enregistrées dans une base de données créée à cet effet, à travers un gabarit qui est présenté en annexe du présent rapport. La personne en charge de l'enregistrement de la réclamation envoie un accusé de réception au plaignant (s'il n'est pas anonyme) dans lequel est mentionné le numéro de référence de la réclamation. Pour les réclamations non recevables (qui ne sont pas liées au projet), un accusé de réception indiquant pourquoi la réclamation est non recevable sera envoyé au plaignant.

La durée de traitement de cette phase est d'un jour ouvrable (24H).

Étape 2. Examen de l'admissibilité et tri

Il s'agit d'une étape concomitante avec l'étape 1. Il consiste au tri entre ce qui peut constituer une réclamation et les demandes d'information sur le projet. Il s'agit de l'étape où il est d'usage de faire la catégorisation des réclamations suivant la typologie qui est présentée dans la section correspondante. La durée maximale de cette étape est de 48H et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3. Examen et enquête pour la vérification

Il s'agira d'organiser une ou des visites contradictoires (au besoin) avec le ou les plaignants pour vérifier si la réclamation est fondée ou pas. Au cours de la visite, les activités suivantes seront entreprises :

- Obtention d'un maximum d'information sur la réclamation, son contexte ;
- Rencontre et discussion avec le plaignant ;
- Confirmation si la réclamation est fondée et légitime ;
- Clôture immédiate de la réclamation si celle-ci n'est pas fondée en notifiant les principaux arguments qui ont permis de conduire au non-fondement de la réclamation ;
- Analyse de l'objet et des effets de la réclamation sur le plaignant et sur son environnement et proposition de solutions pouvant conduire à d'autre visite de site.

Si une réclamation incrimine une personne impliquée dans le dispositif de gestion des réclamations, le plaignant a la possibilité de déposer une réclamation par plusieurs voies de recours et à différents échelons, ce qui élimine le risque de non traitement ou de représailles. Le préposé aux réclamations s'assurera dans ce cas qu'il n'est pas en conflit d'intérêt dans le traitement de la réclamation. Le cas échéant, il en avisera les membres du comité de gestion des réclamations qui attribuera la réclamation à une entité sans conflit d'intérêt.

La durée maximale de cette étape est d'une semaine, ou cinq (05) jours ouvrables.

Étape 4. Réponse et prise de mesures

Suite à l'examen de la réclamation et la réalisation de l'enquête de vérification, des actions seront prévues pour donner suite à la réclamation. Ces actions seront officiellement communiquées dans la transparence au plaignant. Les réponses pourront se faire par écrit ou

verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et seront proprement documentées.

Dès lors qu'à l'issue de l'étape 3 la réclamation peut être qualifiée de concluante ou non concluante, il est important d'offrir aux plaignants la possibilité de porter un recours sur les conclusions qui ont été effectuées à ce stade. Il s'agit de l'étape qui est présentée ci-dessous.

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables pour l'accord sur le traitement de la réclamation.

Étape 5. Procédure d'appel (si nécessaire)

Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de réexaminer l'enquête déjà effectuée et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus du réexamen. Si nécessaire, les réclamations doivent être communiquées au niveau préfectoral pour mieux les résoudre.

La procédure d'appel, lorsqu'elle est invoquée, sert à vérifier de manière indépendante si la décision ou la réponse initiale était appropriée. Elle devrait être menée par des personnes différentes de celles qui ont participé à la première enquête, afin de démontrer aux personnes plaignantes l'impartialité et la sécurité de la procédure et d'entretenir la confiance dans le MGR.

Étape 6. Saisine des autorités juridiques habilitées

Il peut survenir des cas où la réclamation malgré les séances de conciliation et de médiation ne trouve pas de résolution au niveau projet. Ainsi, les plaignants insatisfaits, pourront introduire leur litige auprès du Tribunal de première instance le plus proche des activités du projet, en l'occurrence le tribunal de première instance de Mamou et celui de Labé.

Étape 7. Résolution

Une réclamation est considérée comme résolue, si toutes les parties sont d'accord sur les résultats du traitement de la réclamation. A ce stade une fiche de clôture qui retrace toutes les étapes de la procédure de traitement de la réclamation est produite et signée par toutes les parties impliquées. Le dossier complet composé de toutes les pièces administratives relatives à la réclamation sera archivé de manière électronique et physique à la clôture de la réclamation.

La durée maximale de cette étape est de (3) trois jours.

Étape 8. Suivi et enregistrement des réclamations

Durant tout le processus de mise en œuvre du mécanisme, le projet à travers les différents acteurs présentés plus bas, devra constituer une base de données des réclamations au niveau local et central sur la base des registres de réclamations qui seront disponibles dans des endroits clés qui sont faciles d'accès par les populations. La mise à jour de la base de données centrale devra être effectuée de manière régulière afin de permettre aux acteurs des différents niveaux de gestion du projet d'être au même niveau d'information. Chaque entrée dans la base de données doit se référer à un formulaire de réclamation dûment rempli par le/les réclamants ou par le Comité dans un registre.

A noter que les délais indiqués ci-dessous pourront varier d'ici le démarrage de Projet. En effet, le MGNR est en cours d'application et le présent PMPP sera mis à jour dès mise à disposition de la documentation officielle.

9.4.2.1 Organisation durant la phase d'exécution du projet

9.4.2.2 Comité de gestion des réclamations

Le Comité de gestion des réclamations est la structure mise en place pour la mise en œuvre du MGR. Il est mis en place pour le traitement des réclamations à l'exception des réclamations sensibles qui lui sont adressées, il a pour rôles :

- D'assurer la coordination de la procédure de traitement des réclamations ;
- De rassembler et examiner les informations disponibles sur l'objet de la réclamation ;
- De traiter les réclamations en favorisant le règlement à l'amiable ;
- De proposer des réponses et des mesures de résolution des réclamations ;
- De rédiger les réponses destinées aux plaignants ;
- De suivre et superviser la mise en œuvre du MGR au niveau local.

9.4.2.3 Comité local

Le Comité local a pour rôle de :

Examiner les réclamations avant enregistrement ;
Régler/traiter les réclamations à l'amiable ;
Ordonner l'enregistrement des réclamations en cas d'échec de négociation
Approuver les réclamations enregistrées par les points focaux.

9.4.2.4 Point focal

Le point focal a pour rôle de recevoir et enregistrer les réclamations ; transmettre les réclamations au Comité local pour enregistrement et traitement.

9.4.2.5 Comité communal

Le Comité communal a pour rôle de :

- Recevoir et enregistrer les réclamations ;
- Analyser les Réclamations (étudier leur recevabilité, donner des feedbacks au (x) plaignant(s) ;
- Travailler en étroite collaboration avec les Opérateurs de la mission de contrôle pour le tri et la catégorisation des réclamations ;
- Traiter les réclamations non sensibles ;
- Archiver tous les outils utilisés dans le cadre de la résolution des réclamation reçues (les fiches de réclamation et les (ii) les fiches de résolution afin de retracer toute la procédure de réclamation de leur localité ;
- Remonter des réclamation traitées et non traitées au niveau supérieur ;
- Veiller à la mise en œuvre du mécanisme.

9.4.2.6 Comité préfectoral

Le Comité préfectoral a pour rôle de :

- Recevoir les réclamations sensibles (catégorie 2 à 3) par les comités locaux pour traitement ;
- Mener des investigations et trouver une résolution aux réclamations ;
- Apporter des réponses aux plaignants à travers les comités locaux ;
- Archiver tous les outils utilisés dans le cadre de la résolution des réclamations reçues (les fiches de réclamation et les fiches de résolution afin de retracer toute la procédure de réclamation de leur localité ;
- Collaborer également avec les Services Préfectoraux de Développement (SPD) dans la gestion des réclamations au niveau de la Préfecture ;
- Remonter les réclamations traitées et non traitées au niveau de la CGP ;
- Veiller à la mise en œuvre du présent mécanisme.

9.4.2.7 Opérateur de la mission de contrôle

La mission de contrôle a pour rôle de :

- Faire le lien entre les entreprises des travaux et les comités locaux de gestion des réclamations ;
- Appuyer le comité à faire le tri et la classification selon la catégorie ;
- Transmettre les réclamations graves nécessitant une résolution rapide à la CGP (accidents graves, morts d'homme, viol, grossesse non désirée, coupure d'eau suite à la cassure de tuyau et ligne d'électricité, etc.) ;
- Veiller à la mise en œuvre du mécanisme.

9.4.2.8 Structures mandatées par le maître d'ouvrage

Le ou les structures mandatées par l'UGP – EDG pour la mise en œuvre des PAR, aura pour rôle de :

- Faire le lien entre les entreprises des travaux et les comités locaux de gestion des réclamations ;
- Appuyer le comité à faire le tri et la classification selon la catégorie ;
- Appuyer au traitement des réclamations qui relèvent du PAR ;
- Transmettre les réclamations graves nécessitant une résolution rapide à la CGP (accidents graves, morts d'homme, viol, grossesse non désirée, coupure d'eau suite à la cassure de tuyau et ligne d'électricité, etc.) ;
- Veiller à la mise en œuvre du mécanisme.

9.4.3 Organisation de la gestion des réclamations sensibles

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de développement de la phase 2 du PAAEG il sera mis en place, comme présenté plus haut, un mécanisme global de gestion des réclamations fondé sur le dialogue et l'engagement. De manière générale, le mécanisme global de gestion des réclamations protège les droits des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, des communautés riveraines et autres parties prenantes en leur offrant un cadre formel d'expression de mécontentement, de protestation ou de dénonciation s'ils se sentent lésés par les activités du projet ou dans leurs droits.

Dans ce mécanisme global de gestion des réclamations, il est prévu un processus spécifique pour la résolution des réclamations sensibles, dont les détails sont décrits dans les chapitres ci-dessous :

9.4.3.1 Champ d'application

Pour traiter correctement et efficacement les risques de réclamations sensibles, le mécanisme doit être mis en place avant la mobilisation des entreprises. Il fixe le processus de traitement/gestion de ces types de réclamations. Le mécanisme de gestion des réclamations sensibles s'applique à toutes les réclamations sensibles liées au projet, à toutes les étapes de la mise en œuvre y compris tous les risques qui y sont associés ou qui en découlent.

Du fait du caractère sensible de certaines réclamations, le mécanisme prévoit un processus de prise en charge spécifique des réclamations sensibles, afin de garantir une visibilité sur l'ensemble des réclamations liées à la phase 2 du PAAEG.

9.4.3.2 Types de réclamations considérées sensibles :

Toutes les réclamations (liées au Projet) pour lesquelles il existe des risques de stigmatisation, de rejet et/ou de représailles contre les survivants ou les porteurs de la réclamation.

Une liste d'exemples de réclamations sensibles comprend, mais sans s'y limiter :

- Situations de violences basées sur le genre (VBG) que comprennent la prostitution forcée, des cas de viols, d'abus et d'exploitation sexuels, de harcèlement, de discrimination, de comportement ou d'agissement sexiste au travail, d'intimidation ou de menace au travail de violences physiques, psychologiques, de mariage forcé ;
- Toutes les situations de traite des Personnes (TdP) ;
- Les cas de corruption ou de fraude ;
- Toute autre réclamation qui, pour des raisons d'asymétrie de pouvoir ou de sécurité, nécessite un traitement de confidentialité.

Pour ces types de réclamations le plaignant peut être :

- Tout homme, femme ou enfant qui a été la cible d'une situation telle que celles décrites ci-dessus. L'expérience montre que les femmes et les filles sont les principales cibles pour les réclamations de VBG ;
- Toute personne ayant été témoin d'une situation telle que celles décrites ci-dessus

9.4.3.3 Organisation de la gestion des réclamations sensibles durant la phase d'exécution du projet

La gestion des réclamations sensibles dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet requiert l'application de dispositions spécifiques afin de garantir une prise en charge appropriée de ces types de griefs. Par conséquent, il est fortement recommandé de renforcer l'équipe de l'UGP – EDG avec un/une spécialiste en genre et inclusion qui jouit d'une formation et une expérience avérée en matière de gestion des réclamations sensibles telles que les VBG et les agressions à caractère sexuel.

Afin de s'assurer de la mise en place d'un système de gestion des réclamations sensibles qui est efficace, fiable et opérationnel, le projet respectera les principaux fondamentaux qui sont listés ci-dessous :

- **Sécurité :** Il s'agira de s'assurer d'offrir aux plaignant(e)s un cadre sécurisé dans lequel ils/elles peuvent présenter une réclamation ou exprimer une préoccupation en toute sécurité sans influence ni représailles.

- **Confidentialité** : Le cadre de gestion des réclamations devra respecter les meilleures pratiques mondiales en matière de gestion des données à caractère personnel et sensible
- **Transparence** : Les parties prenantes seront clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au mécanisme et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Le cadre de gestion des réclamations ne devra souffrir d'aucune opacité.
- **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible à travers sa vulgarisation aux populations cibles dans un format facilement accessible et en langues locales. Il devra être diffusées à travers différents canaux. Les personnes ayant des difficultés à y accéder devront être assistées par le projet.
- **Rapidité** : Le devra s'efforcer de réagir de manière rapide à toutes sollicitation des plaignants et respecter les dispositions du mécanisme, notamment en ce qui concerne les délais de traitement qui y sont indiqués.
- **Équité** : Le projet devra s'assurer que tous les plaignants bénéficieront d'un accès raisonnable aux informations, aux conseils et à l'expertise nécessaires pour participer au processus de règlement des réclamations dans des conditions justes et équitables.
- **Gratuité du service** : Le projet devra prendre en charge tout le processus de réception et de traitement des réclamations sans que le plaignant n'ait à engager aucun frais si ce n'est éventuellement ceux inhérents aux recours judiciaires.

En outre, conformément aux recommandations du MNGR, des points focaux VBG/EAS/HS figureront parmi les membres des Comités de Gestion des Réclamations. Ces derniers seront chargés de recevoir les réclamations sensibles. A cet effet, un renforcement des capacités de ces acteurs sera effectué dès leur mise en place, afin de les rendre plus apte à gérer la prévention et la gestion des VBG/EAS/HS (sensibilisation, formation, réception d'une réclamation EAS, référencement, principes directeurs, prise en charge holistique, etc. Les points focaux seront sélectionnés parmi les président/chefs de quartiers/secteurs, les personnes ressources locales et les personnes issues des organisations de la société civile, identifiées sur la base de critères tels que i) l'engagement communautaire, ii) l'éthique et iii) l'expérience en médiation sociale.

Ces points focaux serviront de courroie de transmission des réclamations sensibles uniquement. La gestion effective (enregistrement, traitement et clôture) des réclamations sensibles sera dévolue à des structures facilitatrices spécialisées dans la gestion de ces types de réclamations. Le projet devra recruter au moins (2) deux structures facilitatrices, une pour couvrir la région de Mamou et une pour celle de Labé. Par ailleurs, le projet pourra aussi se reposer sur les services de santé locaux et au niveau national, à la Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre (DNPFG), l'Observatoire National de Protection Sociale (ONPS/VBG), l'Office de Promotion du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) et le Service Central de Protection des Personnes Vulnérables.

9.4.3.4 Réception et traitement des réclamations sensibles durant la phase d'exécution du projet

Étape 1 : Réception de la réclamation sensible

a) Comment recevoir une réclamation sensible

La structure facilitatrice mettra à la disposition des Commissions locales de Gestion des Réclamations, des Maisons des président/chef de quartiers/secteurs, de la Mairie et de la base

vie de l'entreprise, un lot de formulaire d'enregistrement de réclamation sensible et de boîtes à réclamations.

Les formulaires d'enregistrement dûment renseignés seront ainsi reçus à travers les canaux suivants ;

- Les centres et postes de santé ;
- Les hôpitaux ;
- La/le Spécialiste VBG/EAS-HS ou toute autre personne désignée par le projet ;
- Le numéro vert 115 ;
- Les points focaux des mini comités locaux comités éthique installés à l'échelle des communes Les maisons de justice sises dans les zones d'intervention du Projet

Comme indiqué plus haut, les personnes en charge de la réception des réclamations recevront des sessions de renforcement de capacités sur les questions de VBG la TdP et le processus de gestion des réclamations sensibles et leurs responsabilités dans le cadre de ce processus.

Un accusé de réception sera systématisé aussi bien pour les réclamations écrites que pour celles verbales, où un numéro de dossier est donné avec une décharge. Tous les formulaires remplis recueillis par les autorités locales devront être transmis aux Spécialistes de VBG/EAS-HS et l'UGP ou toute personne désignée de manière régulière, et ce, afin que cette unité enregistre chaque réclamation dans son système informatique.

b) Qui reçoit les réclamations sensibles

Les réclamations sensibles seront reçues par les points focaux des CGR mis en place par les structures facilitatrices, installés dans les zones d'intervention du projet dans les régions de Mamou et de Labé. Elles pourront également être reçues auprès des responsables des maisons de justice implantées dans les différentes localités traversées par le projet. L'UGP – EDG pourra également ouvrir une adresse électronique dédiée à la réception des réclamations sensibles qui seront transmises à la structure en charge de leur traitement.

c) Lien avec MGR global

Chaque réclamation ainsi enregistrée recevra un numéro de référence unique qui, pour des fins de confidentialité, sera utilisé dans toutes les communications entre la structure facilitatrice et l'UGP - EDG.

Étape 2 : Examen de l'admissibilité

Après la réception des réclamations sensibles, la structure facilitatrice en charge de la gestion des réclamations sensibles devra :

- Élaborer la fiche d'enquête permettant d'identifier le /la victime
- Informer la victime de la recevabilité de sa réclamation (les délais d'informations dépendent de la nature de la réclamation)
- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa réclamation (réclamation fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

Le Responsable de cette étape est la structure facilitatrice mandaté par le projet qui rend compte à l'UGP de l'évolution des différentes étapes de traitement.

La durée maximale de cette étape est d'une semaine (05 jours ouvrables) et se réalise concomitamment à l'étape 1.

Étape 3 : Évaluation et enquête par la structure facilitatrice et équipe genre de l'UGP

Il s'agira pour l'équipe de conduire les activités ci-dessous :

- Faire une collecte d'information/enquête permettant de corroborer les informations reçues de la victime
- Informer la victime sur la suite à donner à sa réclamation (réclamation fondée, non fondée, médiation sociale, informations autorités judiciaires)
- Identifier le type d'accompagnement nécessaire (médical-psychologique-judiciaire...)

La personne plaignante devra recevoir un soutien adéquat (notamment en garantissant sa protection, sa sécurité et son anonymat) et des mesures appropriées seront prises contre l'auteur de l'acte - les mesures disciplinaires convenues sont appliquées conformément à la législation nationale, au code de conduite et au contrat de travail (dans le cas où la réclamation concerne le milieu du travail).

Le Responsable de cette étape est la Structure facilitatrice appuyée par les mini comités locaux, l'entreprise et l'UGP – EDG.

La durée maximale de cette étape est de deux semaines, ou dix (10) jours ouvrables.

Notons que conformément aux indications du MNGR, pour le traitement de toutes réclamations liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PAAEG, le consentement de la survivante sera recueilli au préalable.

En outre, en cas de sévices, les actions suivantes sont recommandées :

- Assurer une prise en charge immédiate ;
- Recueillir des informations sur la nature de la violence, sur le lien avec le Projet, sur l'âge et le sexe de la survivante et l'auteur présumé, etc. ;
- Sécuriser les preuves, si elles sont disponibles ;
- Établir le certificat médico-légal ;
- Assurer la sécurité et garantir l'anonymat de la personne plaignante et respect des principes de confidentialité ;
- Respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante
- Déterminer les besoins immédiats des survivantes et les référer vers les services appropriés ; et
- Fournir à la survivante des informations sur les services de VBG disponibles, etc.

10.4.3.4 Gestion des survivantes

Par ailleurs, le garant de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des réclamations, en l'occurrence l'UGP – EDG devra s'assurer au préalable que les structures de prise en charge médicale qui sont répertoriées dans la cartographie nationale qui a été établie dans le cadre du programme SWEDD, dispose de kits de prophylaxie post exposition.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures de réponse et de prise en charge des survivantes de VBG/EAS/HS répertoriées. La prise en charge des survivantes se fera selon les recommandations du MNGR et selon le schéma qui est présenté ci-dessous :

Figure 5 : Schéma de gestion des survivants



Source : MNGR, 2024

9.4.3.5 Clôture des pertes sensibles

Les réclamations sensibles devront être clôturée à 2 niveaux, à savoir :

a) En interne :

Une fois vérifié que l'action disciplinaire convenue a été poursuivie, la réclamation doit être clôturée au niveau du mécanisme du projet et enregistré dans la base de données dans laquelle les informations partielles de la réclamation ont été initialement introduites.

Le délai de clôture des réclamations sensibles est fixé à (30) trente jours après la réception de la réclamation initiale.

b) En Externe :

Il est assuré que le plaignant a reçu un accompagnement santé, psychosocial et juridique en adéquation avec la typologie de sa réclamation.

9.5. Suivi et évaluation du processus de gestion des réclamations

9.5.1 Suivi du processus de gestion des réclamations

Il sera établi un dispositif de reportage sur toutes les activités qui seront menées dans le cadre de la gestion des réclamations sensibles pour permettre à l'UGP – EDG d'évaluer la conformité de la mise en œuvre du processus et de formuler si nécessaire des recommandations. Ce dispositif doit contribuer au bon pilotage du processus du mécanisme global et s'assurer de la conformité de sa mise en œuvre.

La structure facilitatrice devra ainsi garantir la fluidité de l'information en rendant compte régulièrement à l'UGP - EDG. Il s'agira principalement de :

- Décrire l'état des lieux des réclamations reçues et enregistrées
- Décrire les investigations menées pour cerner tous les enjeux de la réclamation
- Soumettre des rapports ou PV à l'issu des investigations
- Fournir sur une base mensuelle des données (agrégées pour assurer la confidentialité des plaignants)
- Communiquer sur le nombre de cas de réclamations sensibles référés par le MGR-PS par type de réclamation, ventilés par âge et par sexe ;
- Communiquer sur les voies de recours et les résolutions des réclamations
- Communiquer sur le nombre de dossiers ouverts et la durée moyenne de leur traitement ; et,
- Le nombre de dossiers clôturés et la durée moyenne de leur ouverture.

En complément, les entreprises impliquées dans la réalisation des travaux de développement du projet devront fournir mensuellement les données/ informations suivantes sans s'y limiter à l'UGP - EDG :

- L'État d'avancement de la mise en œuvre des activités qui prennent en compte les VBG/HS et la traite des personnes
- Les indicateurs de projet convenus, y compris :
 - Nombre d'activités de formation/sensibilisation liés à la VBG dispensés ;
 - Pourcentage de travailleurs ayant signé un Code de Conduite (CdC) ;
 - Pourcentage de travailleurs ayant suivi la formation sur le CdC.

9.5.2. Évaluation du processus de gestion des réclamations

Un mécanisme de gestion des réclamations est un outil qui doit être dynamique. A cet effet, requiert un besoin d'évaluations périodiques afin de s'assurer d'être en droite ligne avec les principes érigés en règle. L'évaluation s'appuiera sur le processus de réception, d'enregistrement, de traitement et de réponse aux réclamations des parties prenantes. Pour que l'analyse des données puisse être effectuée de manière régulière et dans les délais requis, il est primordial de constituer une base de données simple des réclamations. Il faudra s'assurer que la base de données reflète fidèlement les informations contenues dans les différents registres

Une analyse des données peut se faire suivant les délais et les événements clés du projet, afin de dégager des tendances au niveau des résultats permettre ainsi d'identifier les pistes d'amélioration du processus de voir les changements qu'il faudra envisager d'apporter.

X. Rapport et suivi du PMPP

10.1. Suivi de la mise en œuvre du PMPP

Le PMPP est un document clé qui précède les instruments de sauvegardes tel que le / les PAR et l'EIES. Il contient des directives et approches en matière de gestion des parties prenantes qui devront être dupliquées dans ces documents. Par conséquent, il est important d'en assurer un suivi régulier qui doit être ponctué par la production de rapport qualitatifs et quantitatifs de manière soutenue.

Les rapports sur le PMPP de la phase 2 du PAAEG pourront comprendre :

- Des rapports sur l'état d'avancement des engagements en matière de mobilisation des parties prenantes, conformément à la NES no 10 et qui sont prévus dans le Plan d'engagement environnemental et social (PEES).
- Des rapports qualitatifs cumulés sur les avis et commentaires recueillis dans le cadre des activités organisées au titre du PMPP, en particulier : a) les problèmes qui peuvent être résolus en changeant la portée et la conception du projet, et qui sont pris en compte dans des documents de base tels que le document d'évaluation du projet, l'évaluation environnementale et sociale, le plan de réinstallation ou le plan d'action contre l'EAS/HS, si nécessaire ; b) les problèmes qui peuvent être résolus pendant la mise en œuvre du projet ; c) les problèmes qui dépassent le cadre du projet et qui seront mieux traités dans le cadre d'autres projets, programmes ou initiatives ; et d) les problèmes qui ne peuvent pas être réglés par le projet pour des raisons de compétence technique, de compétence juridictionnelle ou de coûts excessifs. Les procès-verbaux des réunions récapitulant les points de vue des participants peuvent également être annexés aux rapports de suivi.
- Des rapports quantitatifs basés sur les indicateurs comme ceux qui sont présentés à la page suivante.

10.2. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Durant toutes les étapes du projet, il sera du ressort de l'équipe de l'UGP – EDG de contacter les acteurs de terrains tous les mois et de mener des missions fréquentes afin de vérifier les doléances ou préoccupations soumise. Des consultations régulières devront être organisées avec les femmes, les jeunes et les filles pour évaluer l'efficacité des procédures du MGR, y compris celles spécifiques aux risques EAS/HS, et pour vérifier si le MGR est accessible, sûr et adéquat pour répondre à leurs besoins. Ces consultations viseront à obtenir un retour d'information global, sans discuter des expériences personnelles de violence ou d'abus.

En outre, le PMPP sera révisé et mis à jour régulièrement et au besoin, durant toute la mise en œuvre du projet. L'UGP – EDG s'assurera de mettre à la disposition des parties prenantes, notamment les groupes vulnérables, les informations clés de la mise en œuvre du projet tout au long de sa mise en œuvre.

Tableau 29 : Cadre logique du suivi des activités de la mise en œuvre du PMPP

#	Activités	Mesures de suivi	Indicateurs de suivi	Période et fréquence	Objectifs de performance
Act1	Correcte diffusion de l'information concernant le PMPP	- Vérifier les informations rendues accessibles aux populations affectées - Vérifier que les populations affectées peuvent se renseigner (publication du projet dans les municipalités, préfecture et en ligne)	- Nombre de réunions de restitution et de diffusion du projet - Nombre d'activités d'information portant sur une composante du projet - Nombre de personnels permanents dans les bureaux de proximité.	Durant tout le processus de mise en œuvre du projet	- Au moins une réunion de restitution par commune - Au moins une réunion d'information par commune par mois - Une émission radiophonique par mois à heure de grande écoute - Les instruments de sauvegarde E&S sont disponibles dans chaque commune - Au moins un point focal par commune
Act2	Gestion des réclamations	- Vérifier l'acceptation et l'adhésion par rapport aux barèmes d'indemnisation - Vérifier que les personnes qui se sentent lésées peuvent présenter une réclamation - Vérifier que les réclamations sont traitées avec diligence - Vérifier que les réclamations sont résolues et clôturées - Vérifier que les populations affectées sont encouragées à déposer/conserver leur indemnité à la banque - Vérifier que les populations affectées sont sensibilisées à la gestion des indemnités reçues	- Nombre de réclamations enregistrées par type - Nombre de Comités de GR en fonctionnement où une réclamation peut être déposée - Pourcentage et nombre de réclamations résolues - Pourcentage et nombre de réclamations résolues par chaque Comité - Durée moyenne de traitement des réclamations - Nombre de rencontres individuelles avec des populations affectées par jour et par catégorie de populations affectées - Nombre de rencontres/campagnes de sensibilisations effectuées concernant l'accompagnement offert	Base hebdomadaire jusqu'à l'atteinte des objectifs de performance	- Il existe au moins un site par commune pour déposer une réclamation 100% des Communes ont un Comité efficace - Le Comité se réunit au moins une fois / semaine 90% des réclamations sont résolues dans le temps imparti par le mécanisme 75% des réclamations sont résolues par les CGR - Au moins une rencontre/campagne de sensibilisation effectuée par mois dans chaque commune.

#	Activités	Mesures de suivi	Indicateurs de suivi	Période et fréquence	Objectifs de performance
Act3	Appui aux personnes vulnérables	• Vérifier que toutes les populations affectées vulnérables ont accès au transport pour rencontrer la Commission de Conciliation ou recevoir leur indemnité. • Vérifier que toutes les populations affectées vulnérables reçoivent une formation en gestion et investissement • Vérifier que toutes les personnes vulnérables sont visitées pour planifier avec elles leur réinstallation. • Vérifier que les personnes vulnérables peuvent compter sur un appui personnalisé pendant la période de transition	• Pourcentage et nombre de populations affectées vulnérables qui ont bénéficié d'une prime de transport, si jugé nécessaire par le PAR • Pourcentage et nombre de populations affectées vulnérables qui ont reçu une formation en gestion et investissement • Pourcentage et nombre de personnes vulnérables visitées pour planifier avec elles leur réinstallation économique et/ou physique	Pendant toute l'exécution du projet sur une base mensuelle	• 100% des populations affectées vulnérables ont reçu une formation en gestion et investissement. • 100% des personnes vulnérables ont été visitées pour planifier avec elles leur réinstallation. • 100% des vulnérables ont reçu les primes et/ou le soutien recommandées par la NES5 (prime de transport et/ou moyen de transport pour récupérer les indemnités financières par exemple). • 100% des personnes vulnérables ont été rencontrées au moins une fois pendant la période de transition.
Act4	Participation des PAP	• Vérifier que les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ont pu participer à la mise en œuvre du projet.	• Nombre de PAP impliquées dans les Comités des populations affectées, hommes et femmes. • Nombre de réunions d'information, hommes et femmes, ciblant les PAP.	Pendant l'exécution du processus d'indemnisation sur une base hebdomadaire puis mensuelle.	• 40% des réunions d'information et consultations sont liées à des activités destinées aux PAP (PAR, suivi du PAR etc.). • Chaque comité local lié au projet (MGR au niveau de la Commune, etc.) intègre un PAP à minima – ou à défaut un représentant. • Le taux de participation des PAP aux réunions se maintient pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet.

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Fiche Récapitulative

Projet	Élaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	
Commune	
Quartier/District/ Secteur	
Date	
Lieu de Consultation/rencontre	
Début	
Fin	
Nombre total de Participants	
Nombre de participants femmes	
Nombre de participants hommes	
Objet de la rencontre : <i>Prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes du projet PAEEG</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par *indiquer l'autorité qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif globale de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- *A compléter.*

A l'issue des échanges et discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- *A compléter.*

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant à apporter les réponses ci-après :

- *A compléter.*

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandation ci-après :

- *A compléter.*

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant à décliner :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la préfecture de Mamou ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (*à l'approbation du PAAEG II*) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont Signé

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Annexe 2. Fiche d'enregistrement des réclamations

FICHE D'ENREGISTREMENT DES RÉCLAMATIONS

Nom du Projet _____ N° du dossier _____

Date d'enregistrement :/...../..... Lieu d'enregistrement _____

Commune de résidence _____

Commune de localisation des biens affectés (si applicable) _____

Quartier de provenance du plaignant _____

Quelle est la raison de votre démarche ☐ **Formuler une Réclamation** ☐ **Demande d'informations**

Prénom et Nom (non obligatoire) _____

Age du plaignant _____ Sexe du plaignant _____

Numéro de téléphone _____ Adresse email (si disponible) _____

Commentaires sur la potentielle vulnérabilité du plaignant :

Avez-vous été recensé dans le cadre du projet ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, quelle est la date de recensement _____ / _____ /2025

Avez-vous signé la fiche de confirmation du recensement ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, quelle est la nature du bien affecté

Si oui, quel est l'emplacement des biens affectés

Description du Réclamation ou de la demande d'information :

Avez-vous des documents pouvant nous aider à mieux résoudre votre Réclamation ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, pouvons-nous les prendre en photo ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Recommandation du plaignant :

Signature du point focal :

Signature du plaignant

Annexe 3. Fiche de traitement d'une réclamation

FICHE DE REGLEMENT DES GRIEFS

Espace réservé à l'agent de liaison :

Axe Routier _____ N° du dossier _____

Date d'enregistrement :/...../..... Lieu d'enregistrement _____

Date limite de traitement de la plainte _____/_____/_____.

Commune de résidence _____

Commune de localisation des biens affectés (si applicable) _____

Tampon/Cachet de l'administration (si applicable) _____

Prénom et nom du point focal _____

Contact du point focal _____

CR des rencontres et communications avec le plaignant (pièces jointes si applicable) : *(noter le lieu et la date de la rencontre)*

Proposition de règlement amiable *(si applicable)*

Réponse du plaignant *(accord sur la proposition de règlement)* : ☐ Oui ☐ Non

Résolution, suivi de la mise en œuvre des mesures de règlement du grief :

Date de résolution de la plainte _____/_____/_____

Signature du point focal :	Signature du plaignant

Signature des responsables du traitement du grief

Annexe 4. Outil de rapportage des incidents liées à l'EAS/HS

CONFIDENTIEL

OUTIL DE RAPPORTAGES DE RÉCLAMATIONS RELATIVES À LA EAS/HS

Instructions : Le prestataire de service en VBG remplira cette fiche après avoir réceptionnée la survivante et seulement après avoir eu son consentement informé à être référencée au mécanisme de gestion de réclamations VBG du Projet. Le prestataire de service en VBG transmettra une copie de ce formulaire au comité de gestion des réclamations VBG placé au niveau du projet (Spécialiste VBG, email : dans un délai de 24 heures après l'enregistrement de la réclamation de la part survivante.

Cette information devrait également être incluse et communiquée d'une manière agrégée à la base de données des réclamations.

Date de réception de la réclamation (jour, mois, année) :

Code de la réclamation :

Âge et sexe de la victime : Fille (=18) Femme (>=18) Garçon (inf 18)

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Lieu de l'incident :

Est-ce que l'incident est lié au projet dans le propos de la survivante : Oui Non

Nature du lien (dans le propos de la survivante) :

- Auteur présumé personnel de l'UGP
- Auteur présumé personnel d'un fournisseur des services du projet
- Auteur présumé personnel d'une entreprise
- Incident lié à l'accès d'un bénéficiaire aux activités et services du projet
- Autres (Spécifier _____)
- Inconnu
- Forme(s) de VBG rapportée :
 - Exploitation sexuelle
 - Abus sexuel
 - Harcèlement sexuel
 - Autre (Spécifier _____)

Le (la) plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ? Oui Non

La victime (si différente de la plaignante) a-t-elle reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ?

Oui ☐

Non ☐

Inconnu ☐

Annexe 5 (fichiers séparés). PV des consultations avec les parties prenantes, base de données indexées des parties prenantes

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Fiche récapitulative

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Labé
Commune Urbaine	Labé Centre
Quartier/District/Secteur	Voir la liste de présence (localité).
Date	Mardi 20 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de lecture de la Bibliothèque de Labé
Début	10 h 20
Fin	12 h 30 min
Nombre total de participants	66
Nombre de participants femmes	18
Nombre de participants hommes	48
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par *Elhadj Boubacar Barry Marchand et enseignant à la retraite*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation du projet ;
- La réduction de la facture ;
- Le développement des localités ;
- La création des PME ;
- Amélioration de la sécurité ;
- Amélioration de l'éducation ;
- Amélioration de la santé ;

E. B. B

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- Amélioration des exploitations agricoles et élevages ;
- La régularisation de la circulation ;
- La gestion du réseau ;
- L'employabilité des jeunes ;
- L'entretien des installations ,
- Sensibilisation des communautés sur les risques liés à l'électricité ;
- L'extension à d'autres localités non bénéficiaires
- Le respect des engagements du projet ;
- Le développement de la localité ;
- L'augmentation de la population ;
- Emploi des jeunes ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Les incidents comme les Court-circuit ;
- Une mauvaise qualité du travail ;
- L'installation frauduleuse ;
- Les longues distances entre les clients et les bureaux de caisse de l'EDG
- Les mauvaises installations sur le réseau de courant électrique ;
- Le coût élevé des factures ;
- Les coupures intempestives ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Labé**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre et iii) l'électrification des localités rurales de Labé**, devrais répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- La sensibilisation des communautés sur l'utilisation du courant électrique ;
- La facturation normale ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la préfecture de Labé ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

E B B

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à
l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Elhadj Boubacar Barry

E. B. B

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Hafia

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Labé
Préfecture	Labé
Commune Rurale	Hafia
Districts/ Secteurs	Voir liste
Date	Mercredi, 21 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de réunion de la Commune rurale
Début	10h 20 mn
Fin	11h 45 min
Nombre total de participants	18
Nombre de participants femmes	5
Nombre de participants hommes	11
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Madame Mariama Mamoudou Diallo vice-présidente de la délégation spéciale de *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- Réaliser un travail rigoureux ;
- Assurer le suivi après les travaux d'extension et de réhabilitation du projet ;
- La réalisation rapide des travaux dans les localités ;
- Le développement économique des localités ;
- L'entretien régulier du réseau ;
- La facturation normale ;

MMD

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

L'éclairage des voiries publiques ; À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- La mauvaise installation des équipements électriques dans les ménages ;
- La crainte d'incendie dans les ménages ;
- Les coupures intempestives de courant ;
- La dégradation de l'environnement ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, sécurisation du réseau, compteurs hors normes etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Labé**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Labé**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La sensibilisation liée à la consommation du courant ;
- La prise en compte des attentes et préoccupations ;
- L'extension du projet dans les localités non bénéficiaires ;
- Prévenir les coupures en cas de pluie ;

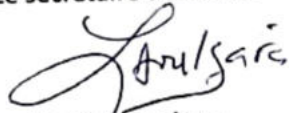
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Hafía.
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Mariama Mamoudou Diallo

MMD

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Garambé

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	Labé
Préfecture	Labé
Commune Rurale	Garambé
Districts/ Secteurs	Voir la liste de présence
Date	Mercredi, 21 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de réunion de la Commune rurale
Début	15h 20 mn
Fin	16h 40 min
Nombre total de participants	14
Nombre de participants femmes	3
Nombre de participants hommes	11
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Boubacar Diallo président de la délégation spéciale de Garambé *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation effective du projet dans un temps raisonnable ;
- Favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale ;
- L'amélioration des conditions de vie de la population ;
- L'obtention du courant à un coût raisonnable ;

B D

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- La mauvaise installation du courant dans les ménages ;
- La crainte du non-respect de cahier de charge ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, sécurisation du réseau, compteurs hors normes etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Labé**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Labé**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- Le respect des engagements du projet ;
- L'extension et la densification du réseau dans toute la localité ;

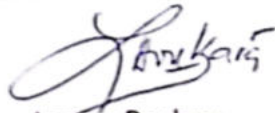
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Garambé.
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Boubacar Diallo



PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Daralabé

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Labé
Préfecture	Labé
Commune Rurale	Daralabé
Districts/ Secteurs	Dara kethioun, Daralabé centre, Gaya, Hollandhé, Ghadha Hériba, Kouraba, ley-saré garaya, Madina Dhiré fello, hamdallaye.
Date	Mercredi, 21 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de réunion de la Commune rurale
Début	12h 37 mn
Fin	14h 30 min
Nombre total de participants	22
Nombre de participants femmes	8
Nombre de participants hommes	16
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Thierno Mamoudou Barry Président de la délégation spéciale de Daralabé *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation effective du projet ;
- La vigilance et le suivi de la qualité des travaux
- Le respect des engagements du PAAEG ;
- Favoriser l'emploi de la main d'œuvre locale ;
- Le respect du contenu local ;

TMB

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- La sécurisation du réseau ;
- La sensibilisation de la population sur les dangers liés au courant ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Les incidents comme les Court-circuit ;
- Les difficultés liées à la facturation ;
- La réalisation des travaux dans les délais impartis ;
- Être privé du courant après la réalisation du projet ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, sécurisation du réseau, compteurs hors normes etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Labé**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Labé**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- L'extension du réseau vers d'autres localités non bénéficiaires du projet ;
- L'emploi des bons techniciens pour la maintenance du réseau ;

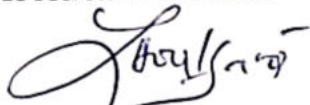
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Daralabé.
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Thierno Mamoudou Barry

TMB

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Popodara

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Labé
Préfecture	Labé
Commune Rurale	Popodara
Districts/ Secteurs	Fello Garki, Garki, Popodara Bingal, Popodara Dembayabhè, Popodara Fello Sali, Popodara Hindeya, Popodara Marché, Popodara Mosquée Popodara N'dentary, Popodara centre, Wouro
Date	Jeudi, 22 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de réunion de la Commune rurale
Début	10h 04 mn
Fin	11h 30 min
Nombre total de participants	14
Nombre de participants femmes	2
Nombre de participants hommes	12
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Amadou Habibou Diallo Président de la délégation spéciale de Popodara *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation rapide du projet ;
- Le besoin d'avoir d'un courant de qualité ;
- Le développement des PME ;
- L'afflux de populations ;

AHD

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- La réduction du banditisme ;
- La création d'emplois ne serait-ce que temporaire ;
- Favoriser la main d'œuvre locale ;
- La formation des jeunes dans les métiers de l'électricité ;
- La santé ;
- L'éducation ;
- La conservation des vaccins et des produits agricoles et de l'élevage ;
- L'avènement des nouvelles technologies ;
- L'extension vers d'autres localités non bénéficiaires ;
- La sensibilisation sur la mauvaise utilisation du courant ;
- Veiller à la qualité de la maintenance du réseau ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Les opérations de délestage de courant ;
- La crainte de surfacturation et ou de factures trop élevées ;
- Le non entretien des installations ;
- La mauvaise gestion du réseau ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, sécurisation du réseau, compteurs hors normes etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Labé**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Labé**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- Faire une installation de qualité du réseau ;
- Sensibiliser sur l'utilisation du courant électrique ;
- Mettre une équipe de veille et de maintenance sur place ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Popodara .
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

AHD

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à
l'Électricité en Guinée (PAAEG II)

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamina Dettouza

Le président de séance


Amadou Habibou Diallo

AHD

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Tountouroun

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Labé
Préfecture	Labé
Commune Rurale	Tountouroun
Districts/ Secteurs	Tountouroun centre
Date	Jeudi, 22 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de réunion de la Commune rurale
Début	13h 20 mn
Fin	11h 40 min
Nombre total de participants	22
Nombre de participants femmes	10
Nombre de participants hommes	12
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Talla Oury Sow Président de la délégation spéciale de Tountouroun *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation rapide du projet ;
- Le développement économique des localités ;
- L'éclairage public ;
- L'éclairage des écoles et centre de santé ;
- Le développement des nouvelles technologies de l'information ;



- La sécurité ;
- Avoir des centres de conservation des produits agricoles ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- La non sécurisation des réseaux ;
- La sensibilisation sur l'utilisation du courant ;
- Les coupures intempestives ;
- La mauvaise installation du courant ;
- Les incidents comme les court-circuit ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, sécurisation du réseau, compteurs hors normes etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) extension du poste source de 30 kV de Labé, ii) la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Labé centre et iii) l'électrification des localités rurales de Labé, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La réalisation rapide du projet ;
- Avoir un courant normal et stable ;

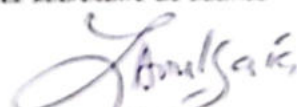
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Tountouroun.
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Laminé Dorkara

Le président de séance


Tallia Oury Sow

TOS

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à
l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

TOS

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Fiche récapitulative

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Urbaine	Mamou
Quartier/District/ Secteur	Voir fiche de présence
Date	Le jeudi 08 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle des délibérations de la commune urbaine de Mamou
Début	09 h 05
Fin	11 h 43 min
Nombre total de participants	28
Nombre de participants femmes	28
Nombre de participants hommes	0
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du projet PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par *Abdoulaye Keita*, président de quartier de Horé Fello II, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation correcte des travaux,
- Le suivi après la mise en œuvre du projet ;
- Minimiser les impacts ;
- La réalisation d'une bonne étude environnementale ;
- La réalisation rapide du projet ;
- L'installation de paratonnerre;
- Favoriser l'emploi local avec un traitement judicieux ;
- La sensibilisation des communautés avant le démarrage des travaux

AK

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- Le désenclavement ;
- La baisse des factures ;
- La mise en service d'une meilleure qualité de courant électrique.

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Difficulté de facturation ;
- Coupure de l'électricité sans information ;
- Basse tension ;
- La qualité de l'électricité ;
- Retard dans le dépôt des factures ;
- Manque de communication ;
- Manque de suivi des éclairages publics ;
- Normalisation du matériel vendu sur le marché ;
- Les agents non qualifiés ;
- La surcharge du réseau ;
- Manque de prise en charge des victimes de courant électrique ;
- La faible capacité des transformateurs.

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Mamou**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Mamou centre et iii) l'électrification des localités rurales de Mamou**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes qui ont été manifestées durant la séance ;
- La création d'une cellule locale de communication et de sensibilisation pour la gestion des plaintes ;
- Circonscrire la gestion des plaintes au niveau de chaque secteur affecté ;
- Impliquer les chefs de quartier dans la gestion des plaintes ;
- Prévoir des mesures d'accompagnement pour les bureaux du quartier pour une meilleure gestion des plaintes.

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la préfecture de Mamou ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;

AK

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à
l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance



Mamadou Alpha Barry

Le président de séance



Abdoulaye Keita

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Dounet

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Dounet
District/ Secteur	Dounet centre, Kollakoy, Soumbalako, Soumbalako Maounddè, soumbalako Marché,
Date	Le Vendredi 09 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale
Début	10 h 05
Fin	12 h 00 min
Nombre total de participants	9
Nombre de participants femmes	2
Nombre de participants hommes	7
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du projet PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par *Ousmane Dounet Barry* président de la délégation spéciale qui a ouvert les débats, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation d'une ligne électrique dans la localité ;
- La nécessité d'avoir le courant électrique dans les ménages
- Suivi après la mise en œuvre du projet ;
- La compensation correcte des personnes qui seront impactées par le projet ;
- L'urbanisation à travers l'ouvertures des routes
- Exécution correcte des travaux ;
- Un travail de qualité, fiable avec un résultat satisfaisant

ODB

- Le respect du cahier de charge ;
- La réalisation rapide du projet ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Le non-respect des engagements du projet ;
- L'électrification des localités non ciblées par le projet ;
- La non prise en compte des localités traversées par le projet.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- L'implication des autorités et administratives au moment des compensations ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Dounet ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Ousmane Dounet Barry

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Tolo

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Tolo
District/ Secteur	Siminko, Soumbalko Tokossèrè, Nafoulou, Bhowroughel, Tolo centre, Guilinti
Date	Le Vendredi 09 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale de Tolo
Début	14h19
Fin	15h 50min
Nombre total de participants	21
Nombre de participants femmes	0
Nombre de participants hommes	21
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du projet PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par *Saïdou Camara* président de la délégation spéciale et ancien cadre de l'éducation, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation d'une usine de transformation des produits agricoles ;
- L'installation des chambres froides pour la conservation des produits agricoles,
- Réduction de l'exode rurale
- Lutte contre l'insécurité ;
- Électrification des écoles et centre de santé et les routes ;
- Adduction d'eau ;

SC

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Electrocutation des personnes de la localité cause de mauvaise installation ;
- Incendie dans les ménages pour faute de vétusté des câbles électriques ;
- Cherté des factures ;
- L'électrification des localités non ciblées par le projet;
- La perte des terres de culture ;
- Le non prise en compte des localités traversées par le projet.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- Le recrutement de la main d'œuvre locales ;

Les localités non bénéficiaires du projet soient couvert d'électricité

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Tolo;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance

Lamine Doukara

Le président de séance



Saïdou Camara

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Boulliwel

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Boulliwel
District/ Secteur	Bouliliwel Centre, Ioppiwol, Kélliwol, Hoorè Sèrrè, Sinandé, Dounki Horè Ioppi,
Date	Le Vendredi 09 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale de Boulliwel
Début	17h 10mn
Fin	18h 30min
Nombre total de participants	10
Nombre de participants femmes	0
Nombre de participants hommes	10
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du projet PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Thierno Djéila Diallo, président de la délégation spéciale de Boulliwel *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- Entente entre le projet et la communauté bénéficiaire ;
- La réalisation effective du projet dans un bref délai,
- Avoir le courant électrique dans les ménages,
- Moins de déplacement pour charger les batteries ;
- La création des unités de transformation et des chambres froides ;
- Électrification des écoles et centre de santé et les routes ;
- Accès à l'eau potable et à l'internet,

TDD

- Sensibilisation sur les risques ;
- Stabilité du courant électrique ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Maintenance du réseau ;
- Cherté des factures ;
- Court-circuit ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) extension du poste source de 30 kV de Mamou, ii) la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Mamou centre et iii) l'électrification des localités rurales de Mamou, devra répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- Prévoir des agents qualifiés pour une bonne maintenance ;
- Sensibilisation des clients sur la consommation du courant électrique ;
- Penser aux autres localités non bénéficiaires ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Boulliwel ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance



Mamadou Alpha Barry

Le président de séance



Monsieur Tolerno Djéila Diallo

NB : Sur 15 localités de Boulliwel, seulement 7 localités ont pris part à la consultation publique.

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Dalaba Centre

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Dalaba
Commune Urbaine	Dalaba Centre
Quartier/District/ Secteur	Boundou Salet, Diaguissa, Djombou djiwel, Dounki- Magnan, Falowil, Ghadha Thiaguel, Heneré, Kamby, Kawadou, Yomou, Dalaba missidè, Tangama kolè, Missidè Diaguissa, Thiébhéloye, Pélél Yéro, Missidè Bambé
Date	Le Samedi 10 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Secrétaire Général de la commune urbaine de Dalaba
Début	1H h 05
Fin	13 h 30 min
Nombre total de participants	16
Nombre de participants femmes	16
Nombre de participants hommes	0
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG du projet aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par **Baba Sow** président de conseil du quartier Oukordè et sous-préfet à la retraite qui a ouvert les débats, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation du projet ;
- Création des emplois ;
- Freine l'exode rurale ;
- Lutte contre le chômage ;
- Réduction de la criminalité ;

BS

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG II)

- La sécurisation des installations ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Crainte de la non réalisation ;
- Vol, viole et l'adultère dans les localités ;
- La surfacturation ;
- Vol du courant dans les ménages ;
- Accident du travail ;
- La non sécurisation des installations ;
- Le recrutement opaque ;
- Le recrutement des agents incompetents

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- Un salaire décent pour les travailleurs ;
- La réalisation rapide du projet ;
- La prise en compte des attentes ;
- Le recrutement de la main d'œuvre local ;
- Elargir le projet aux localités non bénéficiaires ;

Le respect du contenu local

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

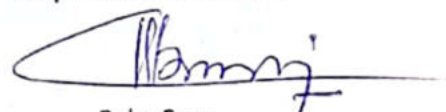
- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la préfecture de Dalaba Centre ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Baba Sow

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Kaala

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Kaala
District/ Secteur	Kala centre, Hérico, Pella Nassouroulaye, Missidè Tènè
Date	Dimanche 11 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale de Kaala
Début	09h 05 mn
Fin	10h 45min
Nombre total de participants	9
Nombre de participants femmes	1
Nombre de participants hommes	8
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes du projet PAEEG</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Mamadou Alaréni Bah conseiller communal et fonctionnaire à la retraite *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- L réalisation très rapide du projet dans la localité ;
- Entente entre le projet et la communauté bénéficiaire ;
- Le projet à l'écoute de la communauté,
- Avoir de l'électricité ;
- Réduction de l'exode rurale ;

MIA B

- La réduction de la délinquance ;
- Électrification des écoles et centre de santé ;
- Accès à l'eau potable et à l'internet,
- Stabilité du courant électrique ;

La création des entreprises et métiers

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Maintenance du réseau ;
- Cherté des factures ;
- Court-circuit ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Dalaba**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Dalaba centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Dalaba**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- Prévoir des agents qualifiés pour une bonne maintenance ;
- Sensibilisation des clients sur la consommation du courant électrique ;
- Penser aux autres localités non bénéficiaires ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Boulliwel ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Mamadou Alareni Bah

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Kourou Maninka

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Kourou Maninka
District/ Secteur	Djinkoya, Dioulaya, kourou centre
Date	Dimanche 11 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale de Kourou Maninka
Début	15h05mn
Fin	16h 30 mn
Nombre total de participants	7
Nombre de participants femmes	0
Nombre de participants hommes	7
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par **Monsieur Facély Camara** Président de la délégation spéciale de Kourou Maninka *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation effective du projet dans nos localité ;
- La couverture de la sous-préfecture (4 districts) en courant électrique ;
- La réalisation immédiate du projet ;
- Le recrutement de la main d'œuvre ;
- Sensibilisation de la communauté à adhérer au projet ;
- La formation des jeunes dans les corps de métier ;

Fe

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Cherté des factures ;
- La facturation ;
- Méthode de recouvrement de la facture ;
- L'installation des compteurs ;

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;

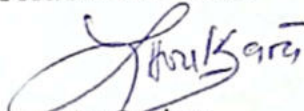
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

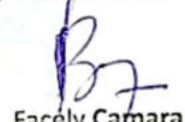
- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Kourou Maninka ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Facely Camara

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Ditinn

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Ditinn
District/ Secteur	Ditinn centre et Fougoumba
Date	Le Dimanche 11 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Salle de Réunion de la commune Rurale de Ditinn
Début	12h 00mn
Fin	13h 38min
Nombre total de participants	6
Nombre de participants femmes	1
Nombre de participants hommes	5
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du projet PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Thierno Ousmane Diallo, président de la délégation spéciale de Ditinn *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- Electrification de toutes les localités de Ditinn;
- L'augmentation des transformateurs;
- L'éclairage public;
- La réalisation rapide du projet ;
- Remplacer les poteaux en bois par les poteaux en ciments;
- L'extension du réseau ;
- Suivi après la mise en œuvre du projet;

Tou

- La sensibilisation de la population sur l'utilisation du courant électrique ;
- La participation communautaire aux activités du projet;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- Le non-respect des engagements du projet;
- L'incendie dans les ménages ;
- La facturation ;
- Le délai d'exécution du projet ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Dalaba**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Dalaba Centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Dalaba**, devrais répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Ditinn ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance



Mamadou Alpha Barry

Le président de séance



Monsieur Thierno Ousmane Diallo

NB : Sur 05 les localités de Ditinn, après vérification, Kouroumaninka est une Commune à part. Dioulala et Djinkoya sont des localités qui relèvent maintenant de la commune rurale de Kouroumanika.

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Koba

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAEEG Phase 2
Région	Dalaba
Commune Rurale	Koba
District/ Secteur	Koba centre, Goubhel Missidè
Date	Dimanche 11 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Bureau de la commune Rurale de Koba
Début	10h 35 mn
Fin	12h 00min
Nombre total de participants	6
Nombre de participants femmes	2
Nombre de participants hommes	4
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Souleymane Barry président de la délégation spéciale de Koba *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- La réalisation très rapide du projet dans la localité;
- Avoir de l'électricité dans les ménages ;
- Le projet à l'écoute de la communauté ;
- Création de l'emploi ;
- Diminution de l'exode rurale ;
- La construction des chambres froides ;
- Électrification des écoles et centre de santé ;
- Accès à l'eau potable et à l'internet,

SB

- Stabilité du courant électrique ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- La cherté des factures ;
- L'incendie ;
- Sécurisation du réseau ;
- Mauvais branchement du courant
- Le délestage du courant électriques ;
- La crainte de la réalisation du projet ;
- Agents non qualifiés ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Dalaba**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Dalaba centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Dalaba**, devrait répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;
- Renforcer le projet d'électrification de Goubhel Missidè qui est à 80% de finition ;
- Favoriser les localités proches de Koba centre ;
- Prévoir des agents qualifiés pour une bonne maintenance ;
- Sensibilisation des clients sur la consommation du courant électrique ;

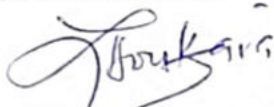
Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Koba ;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance


Lamine Doukara

Le président de séance


Souleymane Barry

PROCÈS VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Commune Rurale de Mitty

Projet	Elaboration d'un plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) - PAAEG Phase 2
Région	Mamou
Commune Rurale	Mitty
District/ Secteur	Mitty Centre, Bindi, Bindi Niagara, Bowé dioguété, Donghol Kouradji, Djiguiwel, Doundoukoura, Fonfonya kigna, Kigna, Gokima, Goundoupi, ley lato, ley fela, Madou, Megnèkhouré, Parawi, Sebory, Yalaguè
Date	Dimanche 11 mai 2025
Lieu de Consultation/rencontre	Bureau de la commune Rurale de Mitty
Début	14h 08 mn
Fin	15h 30min
Nombre total de participants	23
Nombre de participants femmes	6
Nombre de participants hommes	17
Objet de la rencontre : <i>prise de contact et présentation de la phase 2 du PAAEG aux parties prenantes.</i>	

Déroulé de la consultation

Après l'ouverture de la séance par Monsieur Thierno Amadou Barry président de la délégation spéciale de Mitty *qui a ouvert les débats*, l'équipe du consultant a pris la parole pour présenter l'objectif global de la mission avant de décliner les points à l'ordre du jour, notamment les points qui sont énumérés ci-dessous :

- La présentation de la phase 2 du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG II) dont l'élaboration est présentement dans sa phase finale ;
- Les objectifs de la consultation publique ;
- Les résultats attendus de la consultation publique ;
- Les aspects environnementaux et sociaux du PAAEG II ;
- Les objectifs du PMPP.

Synthèse des commentaires

Avant l'entame des discussions, les populations à travers leurs représentants ont formulé leurs attentes par rapport au PAAEG II. Celles-ci se déclinent comme suit :

- Fournir de l'électricité aux populations ;
- Suivi après la réalisation ;
- L'entretien du réseau ;
- Avoir de l'électricité dans les ménages ;
- Le projet à l'écoute de la communauté ;
- Accès à l'eau potable et à l'internet,

TAB

- Stabilité du courant électrique ;

À l'issue des échanges et des discussions sur les sujets ci-dessus, les principales questions et préoccupations qui ont été soulevées par les populations à travers leurs différents représentants sont synthétisées ci-dessous :

- La facturation ;
- Les incendies ;
- Sécurisation du réseau ;
- Manque du suivi des travaux ;
- Le délestage du courant électriques ;

Réponse de l'équipe de projet

L'équipe du consultant a apporté les réponses ci-après :

- Pour toutes les questions relatives à la gestion du réseau (facturation, agents peu qualifiés, etc.), l'équipe du consultant a indiqué qu'elles seront relayées à l'EDG et qu'un retour leur sera fait dans les consultations futures, notamment dans le cadre de l'EIES ;
- Pour les questions relatives à la qualité du réseau, le consultant a précisé que le PAAEG II en ses composantes i) **extension du poste source de 30 kV de Dalaba**, ii) **la réhabilitation, densification et extension des réseaux de distribution HTA et BT de Dalaba centre** et iii) **l'électrification des localités rurales de Dalaba**, devra répondre à la majeure partie des préoccupations qui ont été soulevées.

Suggestions et recommandations des parties prenantes

Après quelques échanges sur les réponses qui ont été apportées par le consultant, les parties prenantes ont émis les suggestions et recommandations ci-après :

- La prise en compte des attentes ;

Action(s) de suivi/Étapes suivantes

Avant la conclusion de la séance, le consultant a décliné :

- Les prochaines étapes du processus de consultation dans la Sous-préfecture de Mitty;
- La validation projetée du projet durant le deuxième semestre de l'année 2025 ;
- La réalisation subséquente (à l'approbation du PAAEG II) des études d'impacts environnementaux et sociaux et d'exécution du projet

Ont signé

Le secrétaire de séance



Mamadou Alpha Barry

Le président de séance



Souleymane Barry